



Rapport annuel d'activités

2020

Le mot du Président

L'année 2020 fut compliquée pour tout le monde. Les collectivités territoriales n'ont pas échappé à la crise sanitaire. De nombreux agents ont continué d'assurer le service public dès le premier confinement. Ce fut le cas tout particulièrement des agents de la collecte des déchets, des personnels des structures d'accueil « petite enfance » qui ont accueillis les enfants des personnels prioritaires.... Les élus se sont aussi énormément impliqués pendant cette crise en redoublant d'effort pour aider toutes celles et ceux qui en avaient le plus besoin.

La présentation du rapport d'activités de l'année 2020 est, au-delà de l'obligation légale, un temps fort pour porter un regard distancié sur l'action de la Communauté de Communes et la vie du territoire sur l'année écoulée. C'est aussi une manière de partager et d'échanger avec les élus communautaires et municipaux qui sont les actifs relais de la population et de l'ensemble des forces vives du territoire : entreprises, associations, etc...

2020, une année atypique. La crise sanitaire causée par le covid-19 a bouleversé la vie quotidienne de nos habitants, associations, entreprises et collectivités. La Communauté de Communes a été présente tout au long de cette crise aux côtés des acteurs du territoire. Elle a su maintenir en fonctionnement permanent ses services publics. J'en profite pour remercier encore les services communautaires pour leur dévouement, leur polyvalence et leur action sur place ou en distanciel. La Communauté de Communes a répondu aux problématiques de nombre d'entreprises fermées du fait de la crise en leur apportant un soutien financier en partenariat avec la Région Grand'Est et le Département de la Moselle. Elle a également coordonné les achats de masques pour les communes intéressées.

L'année 2020 a vu le renouvellement du conseil communautaire. En raison de la crise sanitaire, ce nouveau conseil n'a pu être installé qu'au mois de juillet, à l'issue des élections intervenues depuis le printemps.

L'année 2020 a été riche en actions et projets, après un mandat 2014-2020 marqué par d'importants transferts de compétences (Transition écologique, Gemapi, Maisons de services au public, eau, assainissement,..).

Lionel FOURNIER
**Président de la Communauté
de Communes du Pays Orne-Moselle**

SOMMAIRE

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle	7
Ses compétences	
Le Conseil Communautaire	
Le Bureau Communautaire	
Ressources humaines	12
Finances	14
Compétence « Aménagement de l'Espace »	19
S.I.A.U.	
Compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »	21
Liaisons douces	
Partenariat associatif	
Compétence « Gestion, élimination, et valorisation des déchets »	24
Marché de collecte des déchets ménagers	
Marché de traitement des déchets ménagers	
Déchèteries communautaires	
Nouvelles actions développées en 2020	
Compétence « Développement Economique »	33
Les Parcs d'activités	
Concours BE YOUR BOSS	
Fonds Résistance	
Partenariats	
Compétence « Logement et cadre de vie »	39
Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat	
Partenariats	
Compétence « Développement durable »	48
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	
Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin	
Espace Info-Energie	
Dispositif d'aide aux équipements de développement durable	
Compétence « Petite Enfance »	51
Les structures	
Le Relais Parents Assistants Maternels	
Compétence « Emploi et insertion professionnelle »	58
Compétence « Maisons de Services au Public »	62
Communication	64
Les Portes de l'Orne	65
Les filières économiques	
Stratégie et logique d'aménagement des Portes de l'Orne : Définition	
Les opérations d'aménagement	
Communication, animation, événements	

La Communauté de Communes Du Pays Orne Moselle

La Communauté de Communes du Pays Orne - Moselle regroupe 13 communes et compte 54 448 habitants sur 9 980 ha de superficie.

Son fonctionnement repose sur un Conseil Communautaire et un Bureau Communautaire.

Suite aux élections municipales qui se sont déroulées en mars et juin 2020, le Conseil Communautaire a été renouvelé. Les 53 nouveaux délégués ont été installés et ont procédé à l'élection du Président lors de la séance du 17 juillet 2020. Monsieur Lionel FOURNIER, candidat sortant, a été réélu à la grande majorité à la présidence de la Communauté pour le mandat 2020-2026.

Le Bureau Communautaire, également renouvelé, comprend désormais 12 membres : le Président et 11 Vice-Présidents.

Amnéville : 10 478 habitants

Bronvaux : 549 habitants

Clouange : 3 532 habitants

Marange-Silvange : 6 238 habitants

Montois la Montagne : 2 729 habitants

Moyeuve-Grande : 7 894 habitants

Moyeuve-Petite : 464 habitants

Pierrevillers : 1 533 habitants

Rombas : 9 993 habitants

Roncourt : 1 013 habitants

Rosselange : 2 711 habitants

Sainte-Marie-aux-Chênes : 4 275 habitants

Vitry-Sur-Orne : 3 053 habitants



Les compétences de la Communauté de Communes

Les derniers statuts de la Communauté de Communes sont entrés en vigueur le 02 janvier 2018.

Compétences obligatoires

1°) Aménagement de l'espace :

- Création et réalisations de zones d'aménagement concertée à vocation économique ou à vocation mixte, lorsque la part d'activités économiques est supérieure, en superficie, à 50% de l'ensemble.
- Elaboration et mise en œuvre de projets de territoire définissant les axes stratégiques, les enjeux fondamentaux ainsi que les plans pluriannuels.
- Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.
- Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes membres.
- Mise en place et développement d'un système d'information géographique.

2°) Développement économique :

- Création, aménagement entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3°) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4°) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

5°) Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)



Compétences optionnelles

1°) Protection et mise en valeur de l'environnement :

- La maîtrise d'ouvrage de grands projets d'aménagement paysagers (berges des cours d'eau, accompagnement paysager des grandes infrastructures routières, mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire).
- La mise en valeur des sentiers pédestres et équestres, en concertation avec l'O.N.F.
- Dans le cadre de la mise en œuvre « d'actions de lutte contre les pollutions », la réalisation d'études ayant pour objet de définir les mesures préventives, les moyens à mettre en œuvre et les modalités de sensibilisation du public.

2°) Politique du logement et du cadre de vie

3°) Action sociale d'intérêt communautaire :

- La Petite Enfance : schéma accueil petite enfance, Contrat Enfance Jeunesse, Relais d'assistants maternels, coordination des acteurs de la petite enfance.
- L'Insertion : accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en lien avec la Mission Locale ; Maisons et services de l'emploi implantés sur le territoire de la CCPOM.

4°) Voiries d'intérêt communautaire, à compter du 1er janvier 2017 (ensemble des voiries des parcs et Zones d'Activités Communautaires ainsi que les voies qui permettent d'y accéder).

5°) Assainissement

6°) Eau

7°) Création et gestion de maisons de service au public et définition des obligations de service public y afférentes.

Compétences facultatives

1°) Contribution à la transition énergétique :

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- Contribution à la transition énergétique,
- Production (directement ou indirectement) d'énergie renouvelable.

Sont d'intérêt communautaire :

- La « coordination de la transition énergétique »
- La compétence en matière d'efficacité énergétique
- L'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
- La création ou la participation à la création d'une agence locale de l'énergie et du climat
- Le développement des expérimentations et de l'innovation
- La prise des participations dans des sociétés développant des énergies renouvelables

Le Conseil Communautaire

Le renouvellement des conseils municipaux et communautaires (élus au suffrage universel direct lors des élections municipales) devait avoir lieu en mars 2020. Cependant, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a considérablement perturbé la tenue des élections, reportant le second tour, initialement prévu le 23 mars, au 17 juin 2020.

Les délégués des communes ayant été élus au premier tour du scrutin ont été installés lors de la séance du 17 juin 2020, tandis que les délégués élus au second tour ont été installés lors de la séance du 17 juillet 2020. Entre ces deux dates, une assemblée dite « hybride », composée d'anciens élus et d'élus nouvellement installés, a pu siéger.

La nouvelle assemblée installée depuis le 17 juillet 2020 est composée de 53 délégués communautaires titulaires des 13 communes :

AMNEVILLE

MUNIER Éric
CALCARI-JEAN Danielle
COGLIANDRO Virginie
DALLA FAVERA André
DIEUDONNE Xavier
DOS SANTOS Armindo
HIRSCH Catherine
RAU Sylvia
TISSERAND Gérard

BRONVAUX

FAVIER Jean-Luc

CLOUANGE

BOLTZ Stéphane
THOMAS Ornella
VEZAIN Philippe

MARANGE-SILVANGE

MULLER Yves
COQUIN Valentin
GREFF Marielle
MEOCCI François
ROETTGER Bernard
WEIDER Diane

MONTOIS LA MONTAGNE

VANNI Sophie
CANTELE Jean
RACHIELE Olivier

MOYEUVE-GRANDE

ROVIERO Franck
BENABID Lokmane
CISAMOLO Virginie
DOS SANTOS Angélique
ROSSO Camille
SCHNEIDER François
THIBO Émilie
TIRLICIEN Roger

MOYEUVE-PETITE

SCHWEIZER Christian

PIERREVILLERS

HEISER René
LEMASSON M.-Thérèse

ROMBAS

FOURNIER Lionel
BENCI Monique
DUMON Joël
MACAIGNE Christèle
MULHMANN Aude
NOBILE Didier
RISSER Charles
VILLA Victor
WAGNER Véronica

RONCOURT

POSTERA Antoine

ROSSELANGE

MATELIC Vincent
SCHONS Bernard
SEEMANN Michèle

SAINTE-MARIE-AUX-CHENES

LAMARQUE Sylvie
CALLIGARO Thomas
CAYRÉ Christian
FRANIA Aleksandra

VITRY SUR ORNE

CORRADI Luc
SAVINO Cindy
VEGLIA Vincent

En 2020, le Conseil Communautaire a adopté 74 délibérations au cours de 8 réunions qui se sont déroulées :

- **Le mardi 11 février 2020**
- **Le mercredi 04 mars 2020**
- **Le mercredi 17 juin 2020**
- **Le vendredi 17 juillet 2020**
- **Le vendredi 24 juillet 2020**
- **Le jeudi 03 septembre 2020**
- **Le mardi 13 octobre 2020**
- **Le mardi 15 décembre 2020**

Le Bureau Communautaire

L'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, a précisé que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale exerce, par délégation, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales » pendant toute la période d'état d'urgence sanitaire, soit jusqu'au 10 juillet 2020.

De ce fait, du 1er avril au 10 juillet 2020, le Bureau Communautaire n'a pas disposé de la délégation qui lui avait été accordée par le Conseil Communautaire. Il a été appelé, durant cette période, à émettre un avis sur les décisions que le Président a ensuite prises dans le cadre de la délégation qui lui a été octroyée par l'ordonnance.

En 2020, le Bureau Communautaire s'est réuni 10 fois et a adopté 83 décisions.

Le Président et les Vice-Présidents de la mandature 2020-2026 ont été élus par les membres du Conseil Communautaire lors de la séance du 17 juillet 2020 :

Président : M. Lionel FOURNIER

1^{er} Vice-Président : **M. Éric MUNIER** chargé du Développement économique

2^{ème} Vice-Président : **M. Yves MULLER** chargé des actions de transition écologique et énergétique et des compétences Eau, Assainissement et GEMAPI

3^{ème} Vice-Président : **M. Vincent MATELIC** chargé des Finances et du Personnel, de la Planification (Projet de territoire et Aménagement de l'espace) et des Mobilités

4^{ème} Vice-Président : **M. Franck ROVIERO** chargé du Cadre de vie et de l'Habitat

5^{ème} Vice-Président : **M. Stéphane BOLTZ** chargé de la Gestion, élimination et valorisation des déchets

6^{ème} Vice-Président : **M. Luc CORRADI** chargé de la Communication et de la mise en place des compétences nouvelles

7^{ème} Vice-Président : **Mme Sylvie LAMARQUE** chargée de l'Emploi, Insertion professionnelle, Formation

8^{ème} Vice-Président : **Mme Sophie VANNI** chargée de l'Action sociale et de la santé (Petite Enfance, Projet alimentaire territorial) et des Services à la population (Maison de services au public)

9^{ème} Vice-Président : **M. Jean-Luc FAVIER** chargé de l'Instruction des autorisations d'urbanisme et du Suivi et développement du système d'information géographique et numérique

10^{ème} Vice-Président : **M. René HEISER** chargé des Projets, travaux et infrastructures

11^{ème} Vice-Président : **M. Christian SCHWEIZER** chargé de la Protection et de la mise en valeur de l'environnement et des modes doux

Ressources humaines

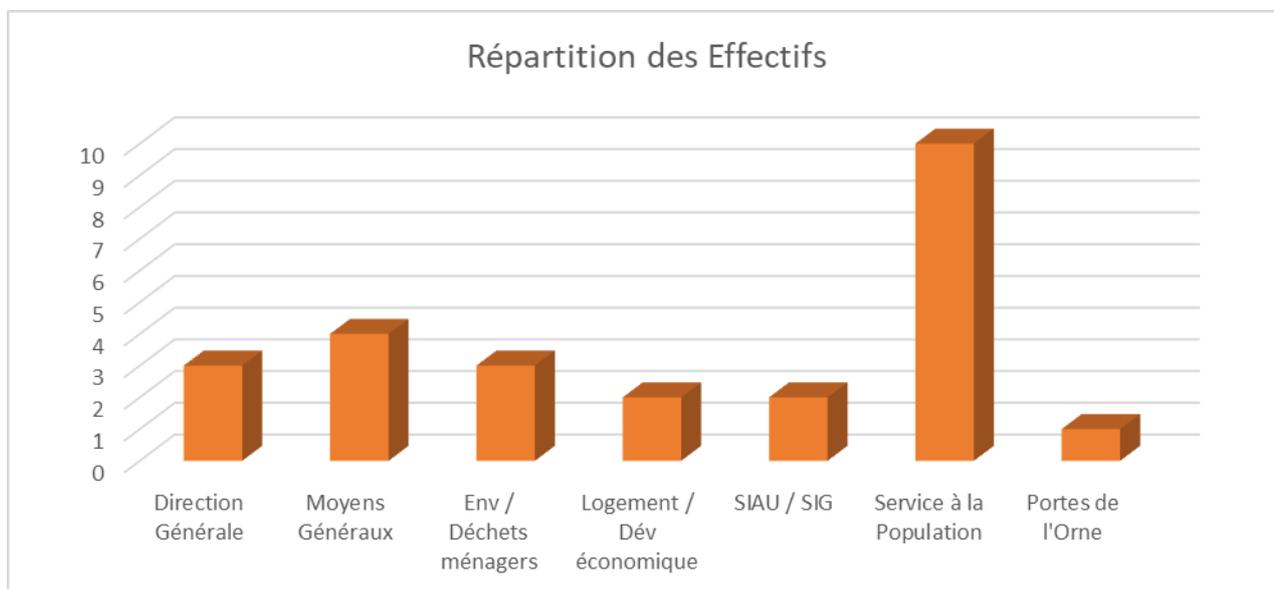
Les Moyens Humains

Les services de la Communauté de Communes sont répartis sur plusieurs sites :

- à ROMBAS, au 1, Rue Alexandrine : Direction Générale, services fonctionnels et services opérationnels
- à AMNEVILLE (rue Pasteur) et à SAINTE-MARIE AUX CHENES (Avenue de l'Europe), aux Relais Parents Assistants Maternels.
- à AMNEVILLE, MARANGE-SILVANGE, MOYEUVE-GRANDE, ROMBAS et SAINTE-MARIE-AUX-CHENES, aux Maisons de l'Emploi.

Les services sont composés de 26 personnes, répartis comme suit :

- Direction Générale : 1 Directeur Général des Services, 1 Directeur Général Adjoint, 1 rédacteur territorial
- Moyens Généraux : 1 Attaché principal, 1 Attaché, 1 Rédacteur et 1 Adjoint Administratif
- Déchets Ménagers / Environnement : 1 Ingénieur, 1 Rédacteur, 1 Adjoint Technique principal de 1ère classe
- Logement / Développement économique : 1 Attaché et 1 Adjoint Administratif
- SIG / Instruction des autorisations d'urbanisme : 1 Rédacteur Principal de 1ère classe et 1 Rédacteur
- Service à la population : 1 Rédacteur Principal de 2ème classe, 2 Éducateurs Principaux de jeunes enfants (RAM), 1 Attaché, 2 rédacteurs, 1 adjoint administratif principal de 2ème classe et 3 Adjoints Administratifs (Maisons de l'Emploi)
- Portes de l'Orne : 1 Attaché



Il convient de préciser que 3 personnes du service à la population affectées aux maisons de l'emploi sont mises à disposition par une commune de la CCPOM.

De plus en 2020, la CCPOM a accueilli deux stagiaires au sein du service Développement Territorial et Développement Économique.

Ressources humaines :

En 2020 :

- 1 agent de catégorie C a été nommé sur un grade de catégorie B suite à la réussite d'un concours,
- L'emploi aidé concernant le poste d'ambassadeur de tri n'a pas été renouvelé, faute de financement.

Concertation sociale

Compte tenu de ses effectifs, la communauté de Commune ne dispose pas d'instances paritaires qui lui sont propres. Elle relève donc du Comité Technique, de la Commission Administrative Paritaire, de la Commission Consultative Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité placés auprès du Centre Départemental de Gestion de la Moselle.

En 2020, la CCPOM n'a eu besoin de consulter que le Comité Technique, concernant :

- Le plan de formation établi pour la période 2020-2021 en date du 05 juin 2020. Ce plan de formation a été réalisé pour 2 années en raison des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire.
- La Protection sociale complémentaire en date des 07 février, 13 novembre et 11 décembre 2020 pour le renouvellement du contrat.
- Les lignes directrices de gestion en date du 11 décembre 2020.

Finances

Budget 2020

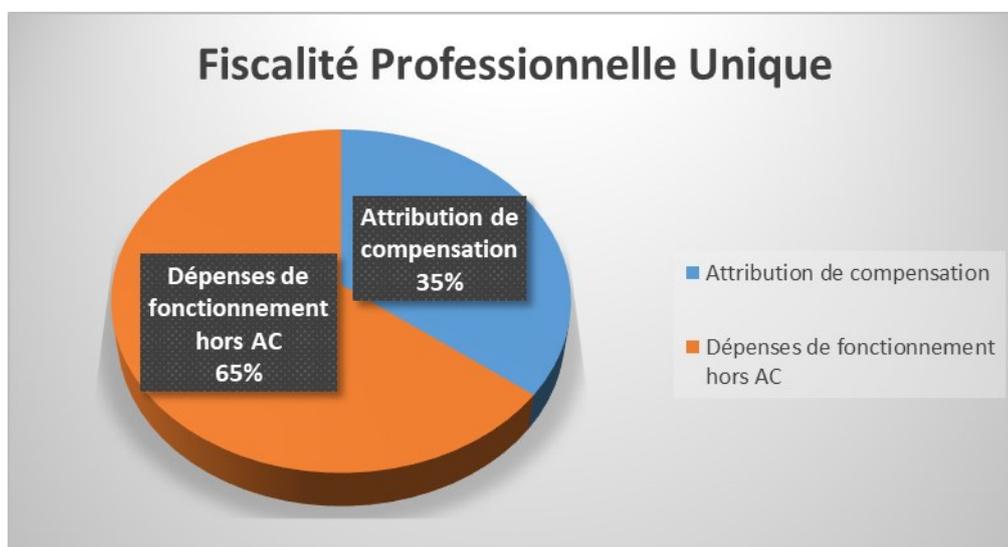
Le Budget 2020 a été adopté le 04 mars 2020 et a fait l'objet de deux décisions modificatives :

- Décision modificative n°1 adoptée le 13 octobre 2020,
- Décision modificative n°2 adoptée le 15 décembre 2020.

Il convient de rappeler que depuis 2017, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle est en régime de fiscalité professionnelle unique. L'intercommunalité collecte l'ensemble de la fiscalité professionnelle mais ne conserve pas le produit de cette fiscalité. Il est reversé sur la base de ce que percevaient les communes en 2016 et en fonction des évolutions du produit de la fiscalité professionnelle.

En effet, le 02 Juillet 2019, la Communauté de Communes a adopté son Pacte Fiscal et Financier. La répartition du produit fiscal entre les communes et la Communauté de Communes en est un axe. Cela signifie que la croissance du produit fiscal, à la hausse, comme à la baisse est réparti entre la commune d'implantation à hauteur de 40 % et la Communauté de Communes à hauteur de 60 %.

En 2020, le montant des attributions de compensations s'élève à : 5 537 217,44 €.



Ce Pacte Financier et Fiscal comporte d'autres engagements :

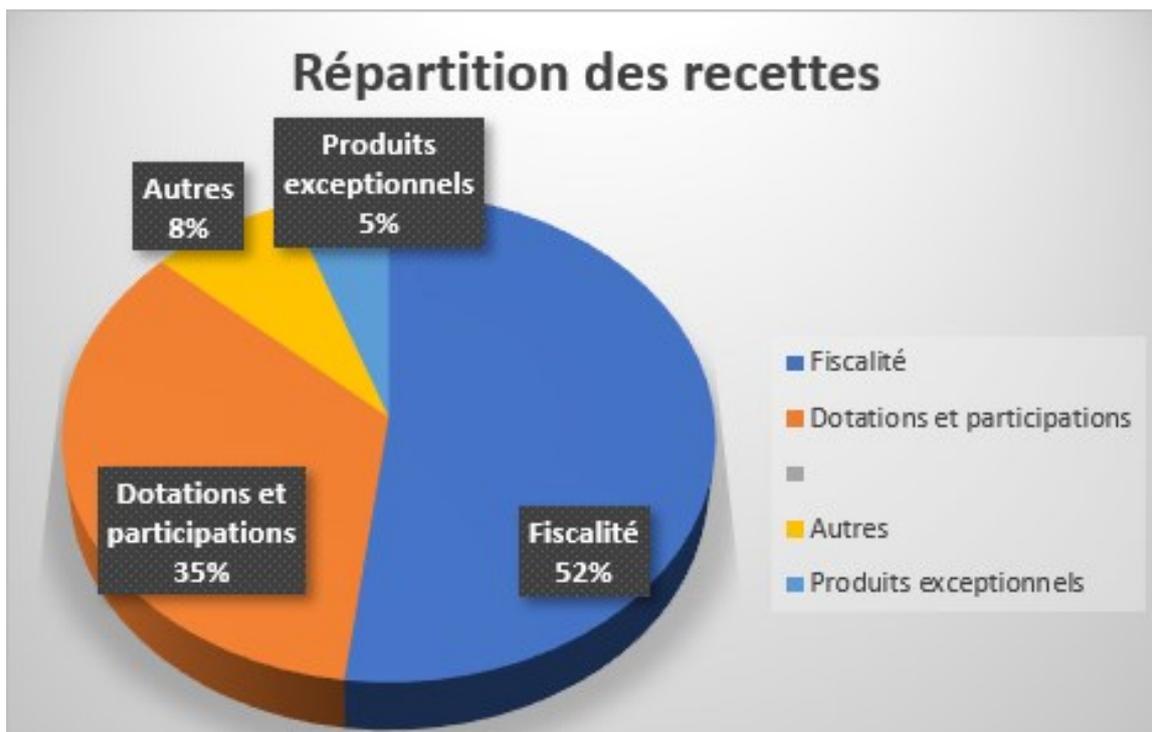
- Répartition dérogatoire du FPIC,
- Mise en place d'une dotation de solidarité communautaire (300 000 € en 2020),
- Versement de fonds de concours,
- Reversement du foncier bâti des zones d'activités communautaires.

LES RECETTES

**Les recettes réelles réalisées au titre de l'exercice 2020 se sont élevées à 23 090 K€
(sans neutralisation de la fiscalité reversée aux communes).**

Elles se répartissent comme suit :

Recettes de Fonctionnement	14 519 K€ (en neutralisant le reversement de fiscalité aux communes)
Recettes d'investissement	3 033 K€



(APRES NEUTRALISATION DU PRODUIT DE FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE REVERSE AUX COMMUNES)

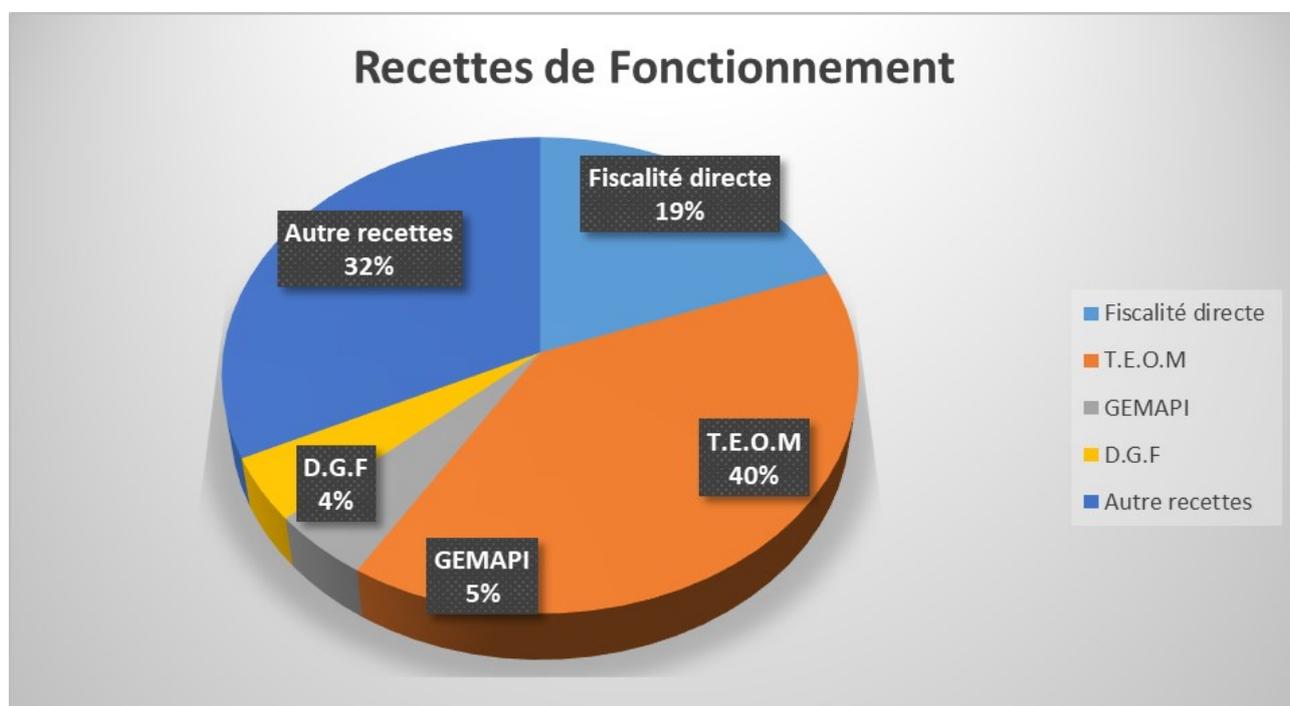
Les recettes réelles de la Communauté de Communes proviennent des contribuables locaux par le biais des impôts locaux, de l'Etat (DGF, FCTVA, FPIC) ainsi que d'autres entités comme l'Union Européenne, le Département, la Région à travers des subventions principalement.

Fiscalité directe locale (taux non modifié en 2020) :

Taxe d'habitation : 1,87 %
Taxe sur le Foncier bâti : 1,98 %
Taxe sur le foncier non-bâti : 5,24 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 11,11 %
Cotisation foncière des entreprises : 22,84%

En 2020, une taxe GEMAPI a été levée auprès des contribuables locaux. Son produit a été voté à hauteur de 675 000 €. Elle vise à financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le territoire. Un programme de travaux a été réalisé en concertation avec l'ensemble des syndicats compétents sur le territoire. Cette taxe vise à financer ces travaux.

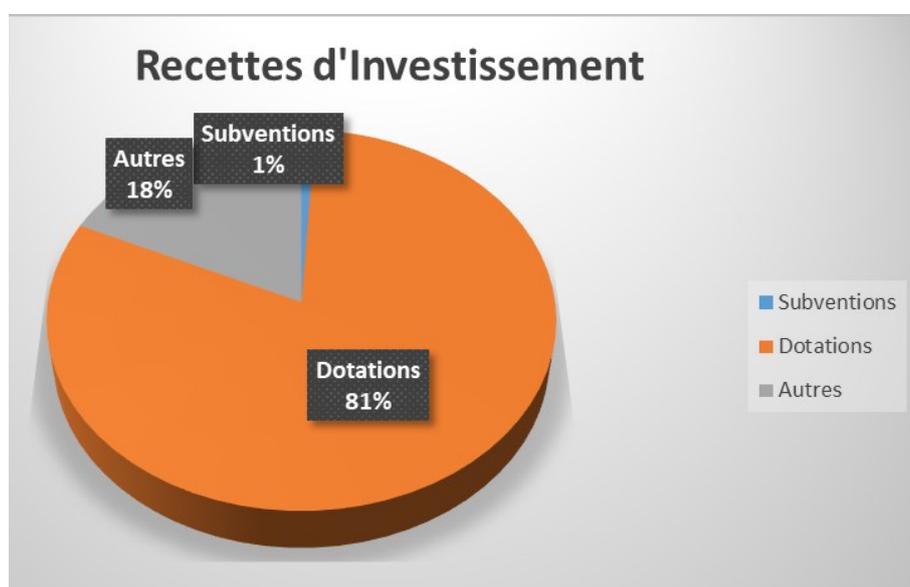
En 2020, les contribuables locaux, au travers des impôts directs ont participé pour 63,55 % (68,94 % en 2020) aux recettes de fonctionnement de la Communauté de Communes (APRES NEUTRALISATION DU PRODUIT DE FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE REVERSE AUX COMMUNES).



Pour 2020 :

- **Produit de TEOM : 5 738 427 €**
- **Produit de Fiscalité locale : 2 813 331 €**
- **Produit de Taxe Gemapi : 675 930 €**
- **Montant de la Dotation Globale de Fonctionnement : 633 873 € (574 232 € en 2019)**

Concernant les recettes d'Investissement, elles sont en grande partie composées de la part d'autofinancement que dégager la CCPOM à la clôture de l'exercice 2019.



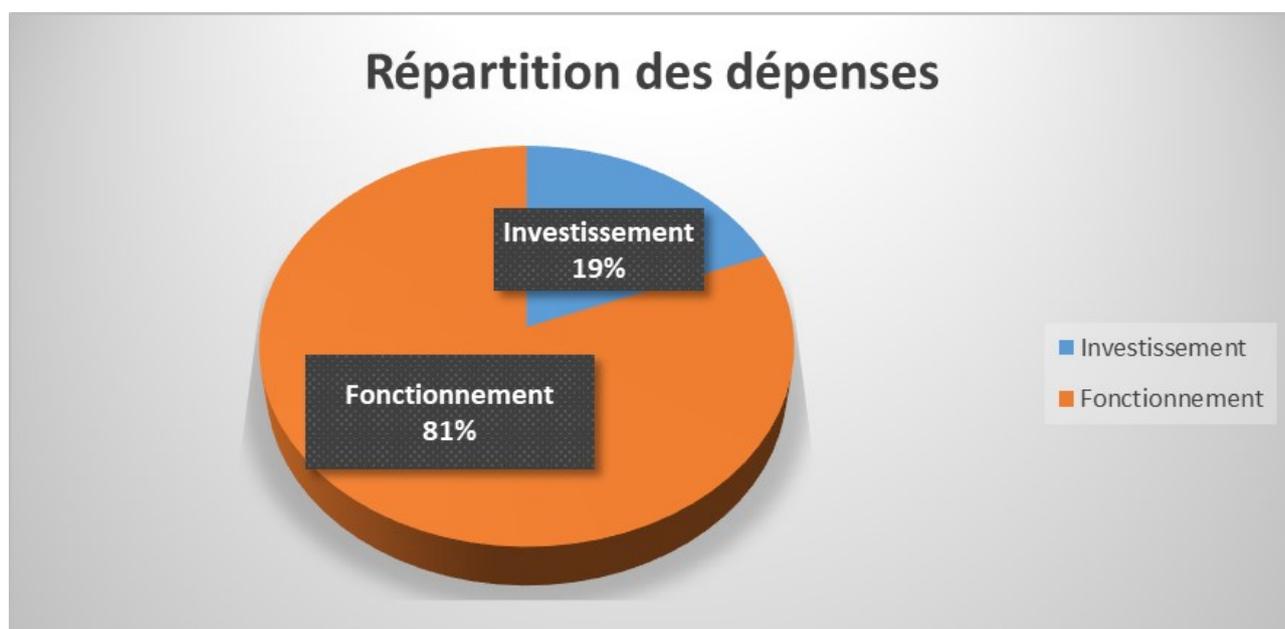
LES DÉPENSES

Les dépenses réelles réalisées au titre de l'exercice 2020 se sont élevées à 17 979 K€
(sans neutralisation de la fiscalité reversée aux communes).

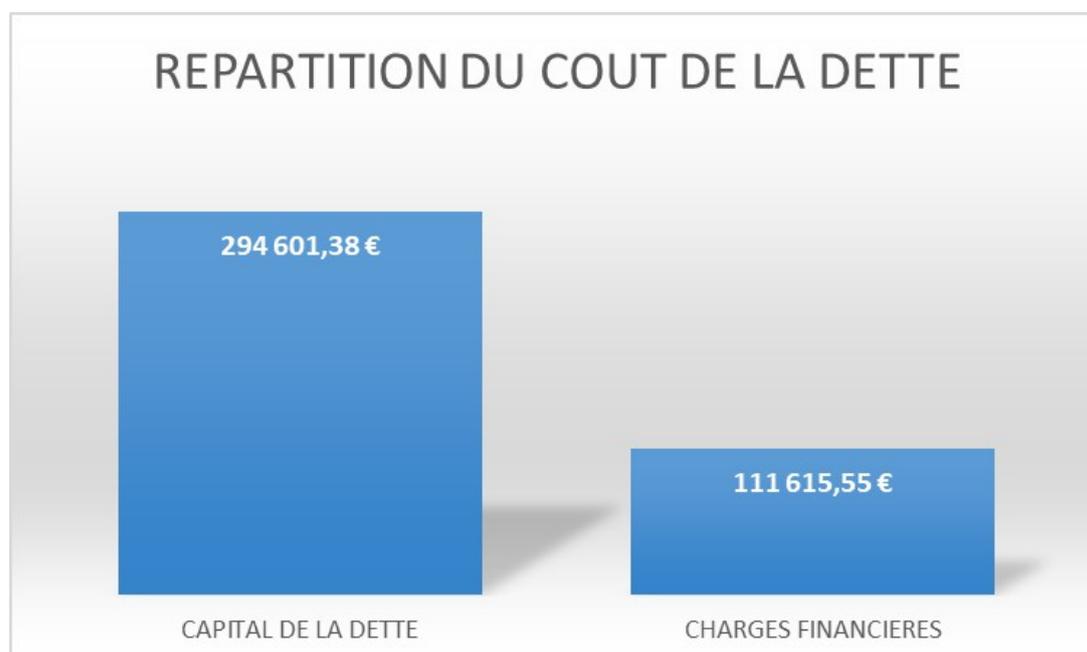
Elles se répartissent comme suit :

Dépenses de Fonctionnement 10 087 K€ (en neutralisant le reversement de fiscalité aux communes)

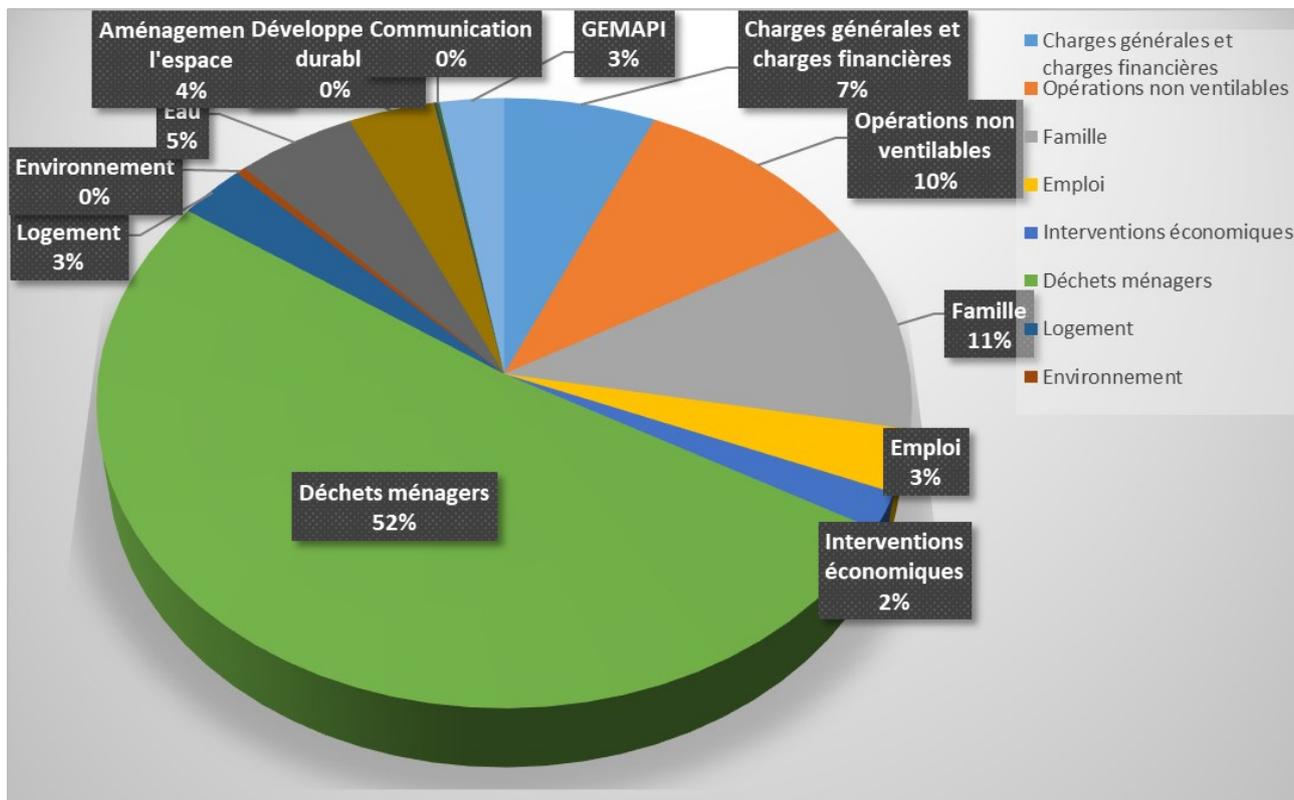
Dépenses d'investissement 2 354 K€



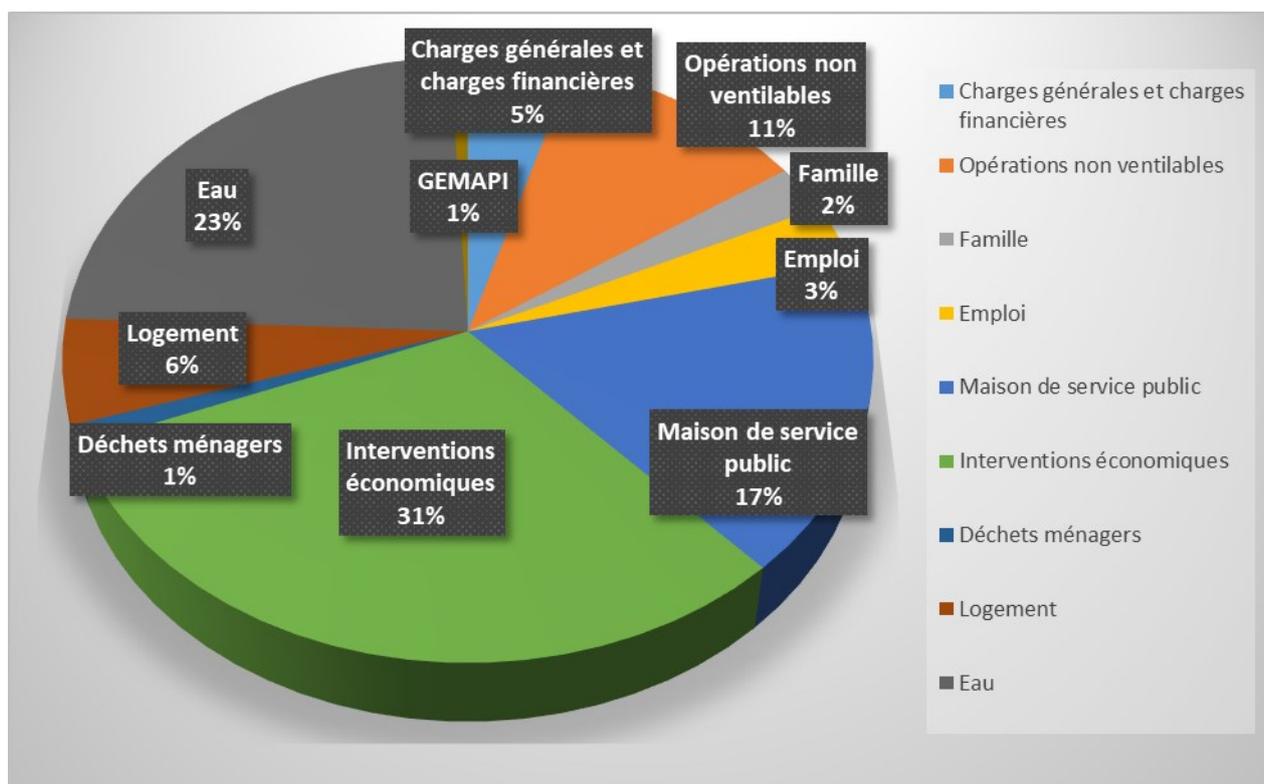
Concernant la dette de la Communauté de Communes :



Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :
 (en neutralisant le reversement de fiscalité aux communes)



Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :



Compétence

« Aménagement de l'espace »

S.I.A.U.

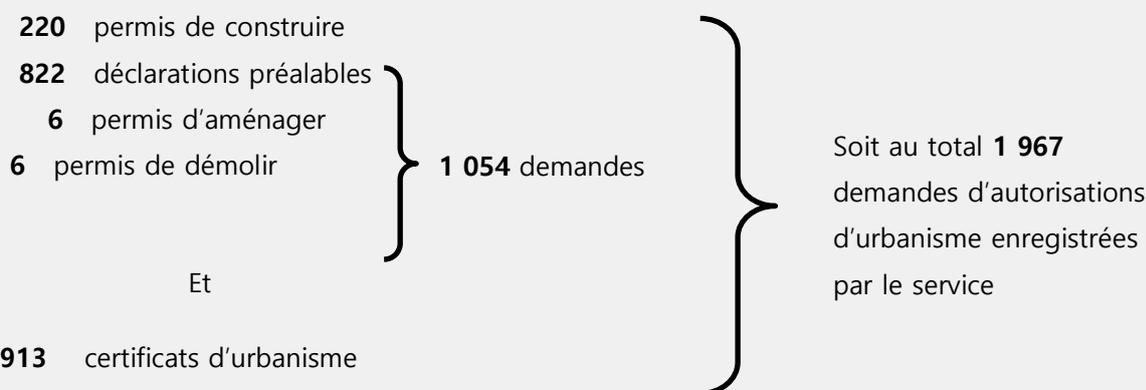
Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) procède à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour le compte des communes membres de la CCPOM, et au suivi des dossiers contentieux.

Instruction des dossiers d'urbanisme

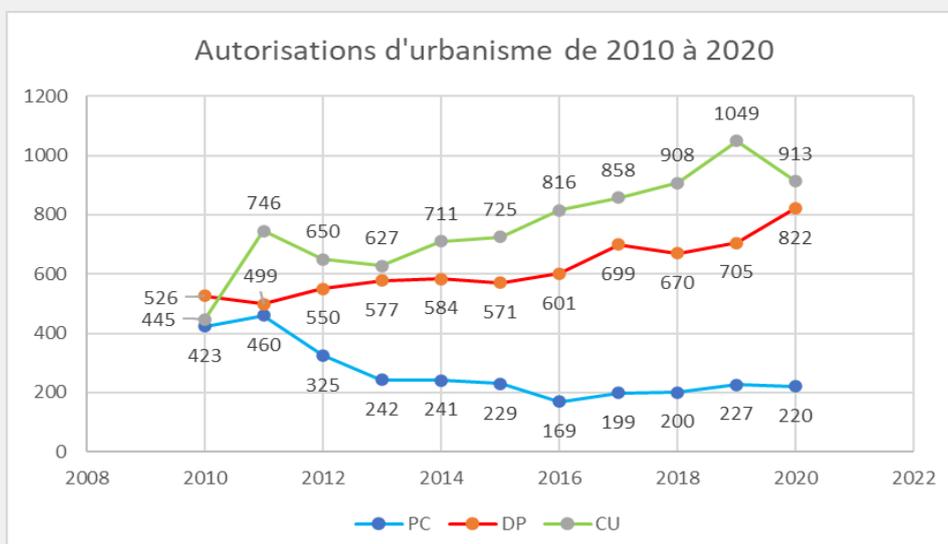
Le S.I.A.U assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les 13 communes de la CCPOM.

La Commune de Saint-Ail a manifesté le souhait que la CCPOM procède à l'instruction de ses autorisations d'urbanisme. En juillet 2015, le Bureau Communautaire a décidé de mettre le service instructeur des autorisations d'urbanisme de la CCPOM à la disposition de la Commune de Saint-Ail. La mise à disposition dudit service s'est poursuivie au cours de l'année 2020..

Statistiques



On note une diminution des demandes d'autorisation d'urbanisme par rapport à 2019 (2000), avec une légère diminution des demandes de permis de construire (227 en 2019), une forte augmentation des déclarations préalables (705 en 2019), ainsi qu'une diminution des demandes de certificats d'urbanisme (1 049 en 2019).



Informations et renseignements aux communes membres

Le SIAU renseigne les communes sur l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme et sur toutes les questions en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette aide apportée aux communes consiste notamment en la mise à jour des formulaires de demandes d'autorisation d'urbanisme, cartographie, document d'urbanisme en vigueur sur le site internet de la CCPOM et transmission des modèles de délibération. Mais également par le fait de renseigner les architectes, pétitionnaires étant confrontés à des difficultés au niveau du montage du dossier, interprétation des règles de droits.

Les formulaires d'autorisations d'urbanisme, les règlements des plans locaux d'urbanisme et les plans de préventions des risques (miniers, mouvements de terrain et inondations) sont accessibles sur le site internet de la CCPOM.

La CCPOM est également associée à l'élaboration des documents d'urbanisme communaux. En effet, les services de l'intercommunalité participent aux réunions des personnes publiques associées, apportent une assistance technique au bureau d'étude dans le cadre de l'élaboration des règlements et transmet notamment tous les documents nécessaires au bureau d'étude (cartographie etc.)

Le Club ADS 57

Depuis 2010, les services en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme du département se réunissent tous les trimestres afin d'échanger sur diverses thématiques. Ces rencontres se déroulent, à tour de rôle, dans les EPCI qui le souhaitent.



Le Club ADS permet à chaque service instructeur de s'informer sur des thèmes précis ainsi que de connaître les évolutions liées à l'actualité juridique. Ces réunions sont également l'occasion de créer un réseau de contact et d'échanger avec eux notamment par mails sur des points d'actualités ainsi que sur les éventuelles difficultés rencontrées.

Au cours de l'année 2020, le réseau ADS ne s'est réuni qu'à une seule reprise, le 05 mars 2020. A l'occasion de cette rencontre, divers thèmes ont été abordés :

Séance du 05 mars 2020 :

- L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- Point dématérialisation,
- Point d'avancement SCOT-PLUi,
- Contrôle des Règles de la Construction (CRC) et Accessibilité,
- Actualités juridiques et jurisprudence.

Compétence

« Protection et mise en valeur de l'environnement »

Liaisons douces

Une liaison douce le long du ruisseau de la Barche

Un tracé a été défini le long de la Barche pour rejoindre les chemins forestiers qui mènent au site thermal depuis la rue des Acacias à Marange-Silvange.

La réalisation des travaux a été confiée à l'entreprise H.TP d'Hagondange. Ces travaux, qui ont démarré en 2019, ont été achevés en 2020.

Appel à projet – Continuité cyclable

Le ministère chargé des transports a lancé un Appel à projets intitulé « Continuités cyclables », pour soutenir des maîtres d'ouvrage publics pour la réalisation de projets d'infrastructures structurants visant à restaurer ou établir des continuités d'itinéraires cyclables en vue de rendre crédibles des trajets quotidiens à vélo, ou en articulation avec les autres modes de transports notamment collectifs (train, bus, cars...).

La CCPOM a déposé en juin 2019 un dossier de candidature pour l'appel à projet portant sur une première tranche de l'itinéraire, allant de la gare de Rombas au giratoire à l'intersection de la RD 47f et RD 112f à Amnéville.

Le projet de la CCPOM a été retenu et bénéficiera d'une aide de 40 % du Ministère pour la réalisation des travaux.

En 2020, les études pour la maîtrise d'œuvre

ont démarré et une réunion de concertation avec des associations de vélos et d'utilisateurs des TER a été organisée pour présenter le projet d'itinéraire.

En 2020, un second dossier de candidature a été déposé pour la 2ème tranche de la piste cyclable, entre Amnéville et la gare d'Hagondange, conjointement avec la Communauté de Communes Rives de Moselle, pour le tronçon passant sur Hagondange.



Partenariat associatif

Convention avec le Club Vosgien



La convention relative à l'entretien et au balisage des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre conclue avec l'Association du Club Vosgien de la Vallée de l'Orne a pris effet au 1er janvier 2019 et est en cours jusqu'au 31 décembre 2022. Elle porte sur l'entretien et le balisage des itinéraires existants sur le territoire de la CCPOM, pour un total de 115 km répartis sur 15 itinéraires.

En contrepartie des travaux, la CCPOM octroie à l'association une subvention annuelle calculée sur la base du tarif de 22 € par kilomètre.

Convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)



Grâce à la subvention attribuée par la CCPOM en 2019 pour le recensement d'espèces et la conception graphique de panneaux, 4 panneaux d'information présentant 40 espèces différentes visibles le long de l'Orne ont été réalisés et installés au bord du Fil Bleu, entre Rombas et Vitry-sur-Orne.



Convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine

Suite à une première collaboration dès 2007 pour la gestion des pelouses calcaires par le pâturage, le Bureau Communautaire a décidé de réactiver le partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et de lui attribuer une subvention de 8 784 € pour leurs projets menés sur la période 2019-2020.



**Conservatoires
d'espaces
naturels**

La mission territoriale prévue dans cette convention porte sur :

- Surveillance des sites
- Coordination des manifestations sportives sur les sites
- Echanges réguliers avec les usagers des sites et les différents partenaires du territoire.
- Présentation d'un bilan annuel des actions réalisées.

La mission connaissance comprend une étude sur différentes modalités de gestion de l'embroussaillage des pelouses. Les objectifs sont :

- Scientifique : Mieux connaître les dynamiques d'embroussaillage
- Technique : Tester différents itinéraires de gestion afin de choisir le plus efficient.

En 2020, la gestion pastorale a débuté en mai par Rosselange (3 semaines), puis Clouange (3 semaines) et Vitry-Sur-Orne (1 mois).



Compétence

« Gestion, élimination et valorisation des déchets ménagers »

La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle s'investit fortement, depuis sa création, pour offrir aux usagers un service adapté et de qualité pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Marché de collecte des déchets ménagers

Le service est assuré par plusieurs prestataires pour le compte et sous le contrôle de la Communauté de Communes :

- la société NICOLLIN pour la collecte des déchets résiduels et des encombrants ;
- la société CITRAVAL pour la collecte sélective.

15 126 tonnes de déchets résiduels ont été collectés en 2020, contre 14 827 tonnes en 2019.

2 069 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en porte à porte en 2020, contre 2 158 tonnes en 2019.

1 952 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en apport volontaire en 2020, contre 1 928 tonnes en 2019.



4 021 T de déchets issus de la collecte sélective soit 21% des déchets collectés sur le territoire.

15 126 T de déchets issus de la collecte des déchets résiduels soit 79 % des déchets collectés sur le territoire.

A noter : La totalité des collectes en porte-à-porte et en apport volontaire a été maintenue pendant le confinement de mars à avril.

Marchés de collecte et de traitement des déchets ménagers

Les marchés de collecte et de traitement des déchets arrivant à échéance le 31 août 2020 et compte-tenu des contraintes imposées par la crise sanitaire, il n'a pas été envisageable de lancer une procédure complète d'appel d'offre et de conclure de nouveaux marchés avant la fin du délai.

Un avenant de prolongation de 4 mois a donc été passé avec les deux prestataires de collecte (NICOLLIN pour la collecte des ordures ménagères et encombrants, CITRAVAL pour la collecte sélective) et avec les trois prestataires de traitement (HAGANIS pour les ordures ménagères et le verre, CITRAVAL pour les emballages ménagers et les encombrants, ONYX EST pour les papiers), portant la fin des marchés au 31 décembre 2020.

Une nouvelle procédure d'appel d'offre a été lancée en juin 2020 pour le traitement et en septembre 2020 pour la collecte, pour un marché d'une durée d'un an, reconductible 2 fois pour le traitement et une fois pour la collecte.

Les marchés ont été attribués comme suit, pour un démarrage au 1er janvier 2021 :

Marché de traitement	Attributaires
Lot 1 : Traitement des ordures ménagères résiduelles	HAGANIS
Lot 2 : Tri, conditionnement et reprise des emballages en mélange	CITRAVAL
Lot 3 : Conditionnement et reprise des papiers issus de l'apport volontaire	CITRAVAL
Lot 4 : Conditionnement et reprise du verre	HAGANIS
Lot 5 : Traitement/Valorisation des encombrants	Infructueux.
Marché de collecte	
Lot 1 : Collecte en porte-à-porte et points d'apport volontaire des déchets résiduels	NICOLLIN
Lot 2 : Collecte en porte à porte et points d'apport volontaire des déchets recyclables	CITRAVAL

La collecte des objets encombrants et leur dépôt en déchèterie ont été confiés à Lorraine Ateliers, suite à une relance en procédure adaptée.

Déchèteries communautaires

La CCPOM dispose de 4 déchèteries implantées à Amnéville, Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande et Sainte-Marie-aux-Chênes.

La reconduction d'une durée d'un an du marché de 2015 a été notifiée aux prestataires le 06 juin 2019 pour une prise d'effet au 01 novembre 2019 jusqu'au 31 octobre 2020.

Une nouvelle procédure d'appel d'offre a été lancée en juin 2020, pour un marché d'une durée d'un an, reconductible 2 fois.

Les marchés ont été attribués comme suit, pour un démarrage au 1er novembre 2020 :

Lot	Flux de déchets	Attributaire
1	Gestion et exploitation des déchèteries	Infructueux. Relancé en procédure négociée : NICOLLIN
2	Traitement du tout venant	Infructueux. Relancé en procédure négociée : SUEZ
3	Traitement des déchets verts	SEDE
4	Traitement des gravats	Tri Service Recyclage
5	Reprise de la ferraille	ESKA
6	Reprise des cartons	CITRAVAL
7	Traitement du bois	Infructueux. Relancé en procédure négociée : EGLOG
8	Traitement des déchets dangereux (hors Eco DDS)	CEDILOR

A noter :

En raison du confinement, les déchèteries ont été fermées du 17 mars au 13 avril 2020. Puis elles ont rouvert progressivement, par demi-journée, dans un premier temps pour les déchets verts uniquement, pour tenir compte des besoins en matière des installations de compostage, de l'afflux de ce type de déchets en cette période et de la fermeture de certains autres sites de traitement. A partir du 5 mai, tous les flux étaient acceptés, puis à compter du 18 mai, toutes les déchèteries ont repris leurs horaires d'ouverture habituels.

En plus de ces prestations, des éco-organismes interviennent pour collecter et traiter d'autres flux, dans le cadre de conventions.



12 670 tonnes *

de déchets reçus en 2020,
contre 12 670 en 2019

(* dont 368,96 tonnes
collectées et traitées par des
éco-organismes)

Nouvelles actions développées en 2020

EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE DES BIODECHETS **EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRES**

En complément du tri des emballages, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a souhaité expérimenter la collecte séparée des biodéchets en points d'apport volontaire.

L'expérimentation est menée sur 3 communes test : Amnéville, Clouange et Vitry-sur-Orne, avec en tout 21 conteneurs à biodéchets..

En 2020, la collecte des biodéchets s'est poursuivie afin d'avoir plus de données et de pouvoir tirer un bilan de l'efficacité de cette collecte, avant de décider éventuellement de la généraliser à l'ensemble du territoire.

60,5 tonnes de biodéchets ont ainsi été collectés séparément et traités par méthanisation, au lieu d'être incinérés.



LES CONTENEURS ENTERRÉS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGERS, DES RECYCLABLES ET DU VERRE

Un nouveau marché a été passé avec l'entreprise ASTECH pour la fourniture de 8 nouveaux conteneurs en 2019, pour équiper 2 projets immobiliers sur Moyeuve-Grande et Clouange. Ces conteneurs ont été installés en janvier 2020, avenue du Conroy à Moyeuve-Grande et en mars 2020, au lotissement des Terres Rouges à Clouange.

LAVAGE DES CONTENEURS ENTERRÉS

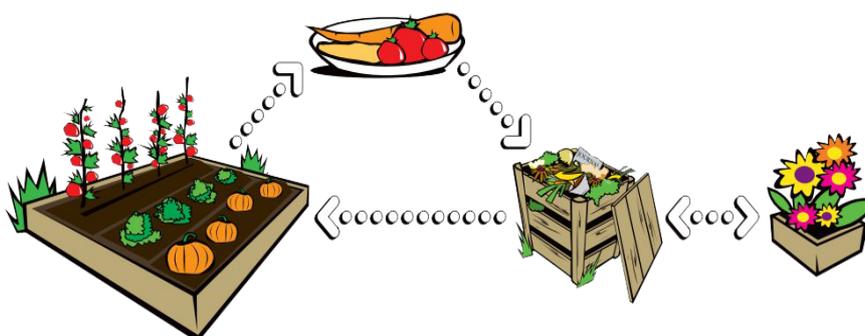
Une campagne de lavage, désinfection et maintenance des conteneurs enterrés a été réalisée en juin 2020 par la société NAPOLI, en plus de l'entretien régulier assuré par un agent de la CCPOM.



LA PRÉVENTION DES DECHETS

Le compostage

En 2020, ce sont :
21 composteurs en plastique
et 59 composteurs en bois
qui ont été vendus.



8 composteurs ont été donnés :

- 4 composteurs pour le collège les Gaudinettes à Marange-Silvange
- 1 composteur pour le périscolaire La Ruche à Marange-Silvange
- 2 composteurs pour l'école Félix Midy à Marange-Silvange
- 1 composteur pour la copropriété 72 rue du 6 septembre à Montois-la-Montagne

La Semaine Européenne de la Réduction des déchets

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, qui s'est déroulée du 21 au 29 novembre, est l'occasion de sensibiliser à la nécessité de réduire la quantité de déchets et de consommer mieux, tout en gardant à l'esprit que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

En 2020, la SERD s'est adaptée aux consignes du gouvernement concernant la Covid 19 et des actions dématérialisées ont été proposées, autour de livret et vidéos de recettes anti-gaspillage alimentaire et fiches produits ménagers et cosmétiques à faire soi-même.

Couches lavables

Le Bureau Communautaire a voté la mise en place d'une subvention pour les familles et les assistantes maternelles qui feraient l'achat de couches lavables pour bébé. Le dispositif prévoit également la possibilité de tester gratuitement l'utilisation de couches lavables par le biais d'un kit de prêt pour une durée d'un mois.

4 demandes ont été reçues en 2020 pour un montant total de 364,63 €.



Repair Café

La CCPOM a organisé son premier Repair Café en décembre 2019, en partenariat avec l'association MDesign. Il s'agit d'un rendez-vous autour de la réparation, où des amateurs bénévoles, passionnés par le bricolage, aident chacun à réparer les objets en panne qu'il aura apporté.

Convivialité, échange et conseils sont les maîtres mots du Repair Café. Le partage des savoirs faire de chacun est mis au service de tous pour lutter contre le trop plein de déchets et l'obsolescence programmée.

Face au succès de la première session et à la satisfaction des réparateurs comme des visiteurs, deux autres Repair Cafés ont été organisés en 2020 : le 31 janvier et le 28 février.



Bilan du 31 janvier 2020 :

- ⇒ Environ 30 visiteurs
- ⇒ 6 réparateurs bénévoles de la CCPOM
- ⇒ 4 réparateurs issus des Repair cafés de Metz et Thionville
- ⇒ 24 objets apportés : 10 réparés, 5 partiellement (manque pièce, ...) ; 9 non réparables.
- ⇒ Présence de 3 guides composteurs + une expo sur le compostage pour patienter



Bilan du 28 février 2020 :

- ⇒ Environ 20 visiteurs
- ⇒ 10 réparateurs bénévoles de la CCPOM
- ⇒ 2 réparateurs issus des Repair cafés de Metz et Thionville
- ⇒ 12 objets apportés : 5 réparés, 4 partiellement (manque pièce, ...) ; 3 non réparables.

Suivi de collecte et sensibilisation dans les collectifs



Début 2020, des suivis de collecte ont été réalisés afin d'identifier les adresses qui présentaient des erreurs de tri, où il manquait des bacs de tri ou les bacs de tri étaient à remplacer.

Une communication ciblée en porte-à-porte a ensuite été faite pour sensibiliser les habitants.

UNE ÉTUDE POUR DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire est un concept économique qui répond aux limites de l'économie contemporaine. Le modèle linéaire qui consiste à « extraire, transformer, produire, utiliser et jeter » a montré ses limites sur de nombreux plans : impacts environnementaux liés à l'utilisation de ressources fossiles, explosion des quantités de déchets à traiter....

L'économie circulaire propose de se réorienter vers la durabilité : limiter les consommations de ressources dès la conception des produits, réutiliser les flux de matière et d'énergie pour limiter les ponctions et rejets, créer de la valeur localement grâce à ces flux.

Pour cela l'économie circulaire peut s'appuyer sur le recyclage, la réparation, le réemploi, l'écologie industrielle et territoriale, l'écoconception des produits et services, l'économie de fonctionnalité...

L'économie circulaire touche donc directement les habitants dans leur mode de consommation, mais aussi le monde économique et les entreprises dans leur offre de produits et services.

L'économie circulaire

3 domaines, 7 piliers



La CCPOM a lancé en septembre 2019 une étude pour identifier les potentiels de développement sur le territoire. Après avoir établi un diagnostic du territoire, en prenant en considération les enjeux ressources et les déchets des activités économiques, et mis en évidence les opportunités du territoire, un 1^{er} groupe de travail s'est réuni en janvier 2020, rassemblant une quinzaine de représentants d'entreprises ou d'associations, qui ont fait émerger des axes d'actions en lien avec l'économie circulaire.

Le COTEC s'est réuni en février pour hiérarchiser ses actions, puis l'étude a été interrompue pour reprendre en septembre. La fin de la mission portera sur l'élaboration d'une stratégie Economie Circulaire, l'élaboration d'un programme d'action et l'accompagnement au remplissage du référentiel Economie Circulaire.



ÉTUDE DE MODERNISATION DE 3 DÉCHÈTERIES

La CCPOM dispose de 4 déchèteries sur son territoire pour les déchets occasionnels des ménages. La déchèterie d'Amnéville, actuellement située sur le lieu-dit Moulin-Neuf, est la plus grande et la plus fréquentée. Elle a été construite en 2006, en quais modulaires en béton, pour permettre son déménagement, dans la perspective du développement futur de la zone.

Dans le cadre du projet d'aménagement du site des Portes de l'Orne (requalification d'un ancien site sidérurgique), l'emplacement actuel de la déchèterie d'Amnéville n'est pas compatible avec les projets de développement à venir. Ce projet de redéploiement économique et urbain de friches industrielles a pour ambition de faire du site des « Portes de l'Orne » un site d'expérimentation qui constituera une vitrine pour inventer la ville de demain. Dans le cadre de ce projet, plusieurs thématiques fortes sont considérées comme prioritaires : recyclage / réemploi, circuits courts alimentaires, énergie, ...

La CCPOM souhaite donc transférer la déchèterie actuelle sur le site des « Portes de l'Orne » et profiter de ce transfert pour moderniser l'équipement et en faire une déchèterie exemplaire, intégrant les principes du développement durable et développer autour un Pôle Environnement regroupant d'autres activités, dans une démarche d'économie circulaire, le tout en adéquation avec la vocation des Portes de l'Orne.

La CCPOM a lancé en octobre 2020 une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une déchèterie nouvelle génération et d'un pôle environnement sur les Portes de l'Orne.

La mission comporte plusieurs phases :

Phase 1 : définition des besoins

La déchèterie nouvelle génération

La Recyclerie et point de vente

L'étude d'opportunité pour la création d'une déchèterie professionnelle

Phase 2 : prescriptions techniques et propositions financières d'aménagement.

Phase 3 : rédaction du programme des travaux et recherche de financement.

Pour la réalisation de cette étude, dont le rendu est prévu à l'été 2021, l'accent est mis sur la concertation avec les acteurs du territoire et les usagers, qui devra se faire à chaque étape du projet.

Compétence

« Développement économique »

LES PARCS D'ACTIVITÉS

Trois parcs d'activités économiques sont développés par la Communauté de Communes :

le **Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine »** situé sur le territoire des communes de CLOUANGE et ROSSELANGE d'une superficie de 38ha50. 36,827 ha ont déjà été commercialisés. 1,42 ha reste à commercialiser.



le **Parc d'Activités Communautaire « Deux Rivières »** situé sur le territoire de MOYEUUVRE-GRANDE et ROSSELANGE d'une superficie de 8ha92. 4,17 ha ont déjà été commercialisés. 0,35 ha reste à commercialiser.

le **Parc d'Activités Communautaire « Champelle »** situé sur le territoire de SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES d'une superficie de 41ha28. 9,59 ha ont déjà été commercialisés. 31,69 ha reste à commercialiser.

Bâtiments d'activités

La Communauté de Communes dispose de deux bâtiments d'activités :



Un hôtel d'entreprises - PAC « CHAMPELLE »

état d'occupation des cellules en décembre 2020 : 4 cellules louées / 2 cellules vendues



Un bâtiment d'accueil d'entreprises - PAC « Belle Fontaine »

état d'occupation des cellules en décembre 2020 : 5 cellules vendues / 1 disponible

Les ventes de terrains

PAC Champelle :

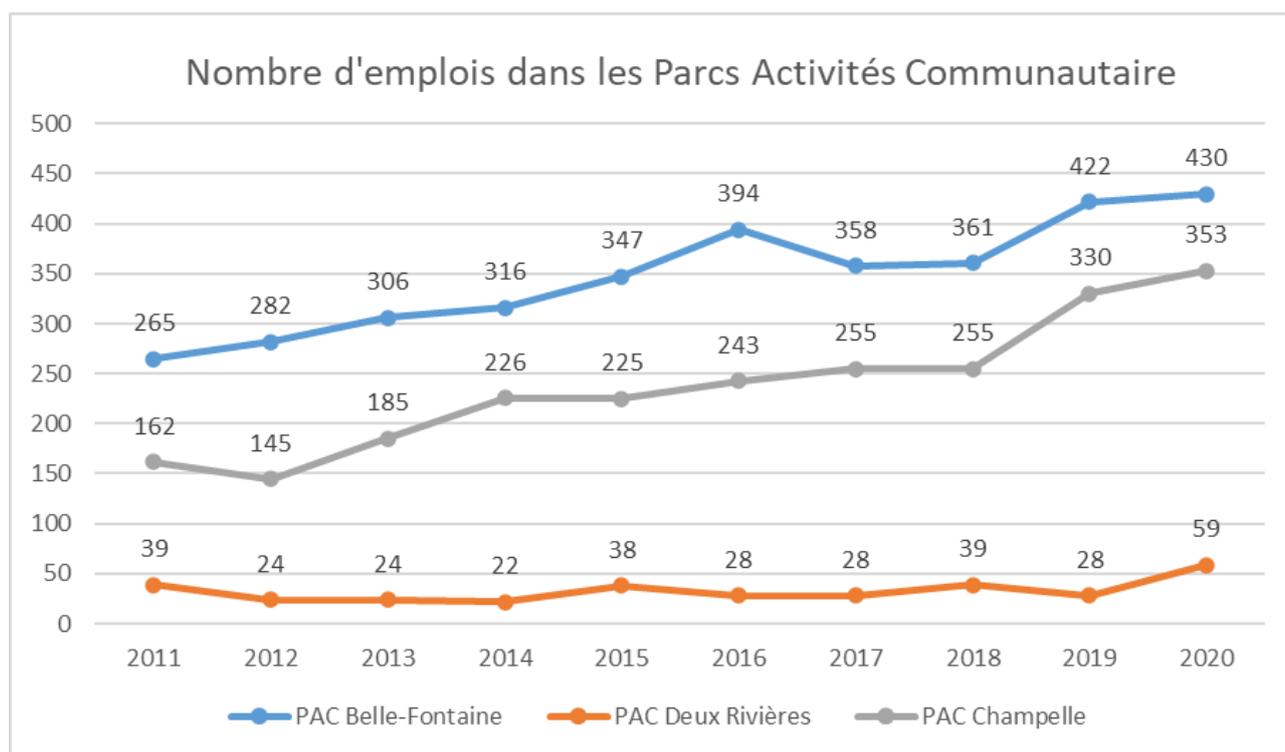
- ⇒ Délibération du 14 décembre 2020 pour la vente d'une parcelle à la société FOURNÉE DORÉE pour un bien d'une superficie d'environ 6 ha à 12 € HT le m² (terrain hors plateforme) et 16,08 € HT le m² (terrain plateformé).
- ⇒ Délibération du 14 décembre 2020 pour la vente d'une parcelle à la société WG ASSOCIATES pour un bien d'une superficie d'environ 2ha (rétractation de l'acheteur).

PAC Belle Fontaine :

- ⇒ Délibération du 10 février 2020 pour la vente d'une parcelle à la société NAPOLI FRERES pour un bien d'une superficie de 7 262 m² à 18,40 € HT le m²,
- ⇒ Délibération du 14 septembre 2020 pour la vente d'une parcelle à Monsieur Bertrand ARCHEN et Pierre GIACOMETTI, chirurgiens-dentistes pour un bien d'une superficie de 1424 m² à 23 € HT/m²
- ⇒ Délibération du 12 octobre 2020 pour la vente d'une parcelle à la société AGLEC INOVA pour un bien d'une superficie de 1 699 m² à 18,40 € HT le m²,
- ⇒ Délibération du 09 novembre 2020 pour la vente d'une parcelle à la société CP SERVICES pour un bien de 2 254 m² à 18,40 € HT le m² (rétractation de l'acheteur).

Les emplois au sein des Parcs d'Activités Communautaires

842 emplois au sein des Parcs d'Activités Communautaire

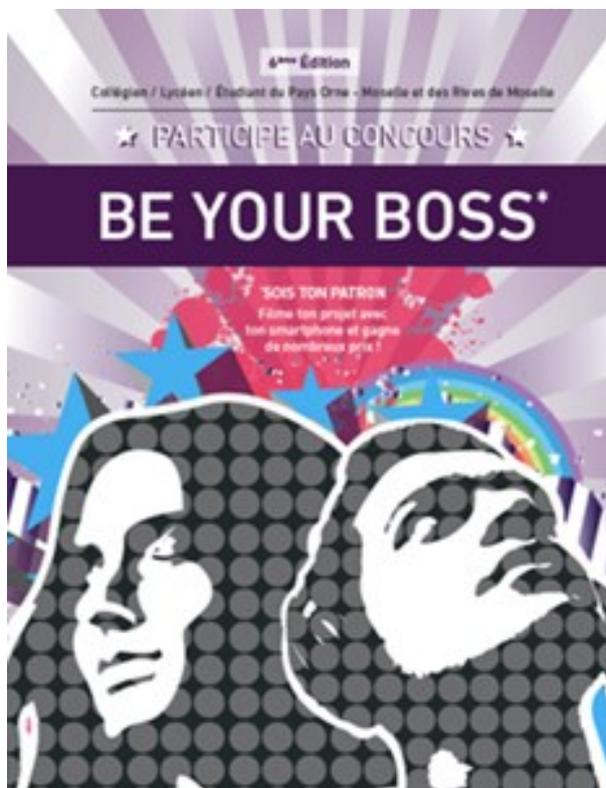


CONCOURS « BE YOUR BOSS »

Les Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et des Rives de Moselle, en partenariat avec l'Université de Lorraine (IAE de Metz) et le PEEL, ont organisé le 27 octobre la remise des prix de la 6ème édition du concours Be Your Boss.

A destination des collégiens, lycéens et étudiants, ce concours a pour objectif de promouvoir le développement économique du territoire et sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat.

Le principe du concours est simple, il suffit d'avoir une idée dans la création d'une entreprise, d'un produit, d'une association... et de la filmer. Ce concours a permis aux candidats d'exposer leurs projets aussi différents que des applications médicales, des gobelets, des capsules recyclables ou des casques permettant un sommeil optimal.



Malgré le contexte particulier de la crise sanitaire, 22 équipes se sont engagées dans le concours. Le jury composé de chefs d'entreprises, d'élus et d'enseignants a désigné les lauréats de l'édition 2020 parmi les 11 projets reçus.



FONDS RÉSISTANCE

Dans le contexte de la crise sanitaire, les collectivités ont souhaité se mobiliser conjointement pour apporter une réponse aux besoins des entreprises et associations.



La Région Grand Est, les Conseils Départementaux, les EPCI du Grand Est, en partenariat avec la banque des territoires, proposent un accompagnement sous-forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro-entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire.

Ce fonds s'inscrit dans un principe de subsidiarité, en complément des autres dispositifs opérés par l'Etat et les collectivités territoriales.

La Communauté de Communes a accordé à la Région Grand Est une participation financière de 107 906 € pour le financement de ce fonds.

En 2020, 15 entreprises de la Communauté de Communes ont bénéficié du Fonds Résistance pour un montant total de 242 000 €.

PARTENARIATS

Adhésion au Réseau Initiative France

La Communauté de Communes a souhaité apporter son soutien au Réseau Initiative France qui octroie des prêts à taux 0 % pour les créateurs d'entreprises.

En 2020, 12 prêts d'honneur ont été accordés pour un montant total de 92 000 €.

Ce sont 8 porteurs de projets reçus et accompagnés pour la création/reprise d'entreprise.

En 2020, la CCPOM a versé 5 000 € à la plateforme Initiative Bassins Briey Orne.

Salon à l'envers de Lorraine

La CCPOM a apporté son soutien à hauteur de 500 € à l'association « Entreprendre en Lorraine Nord », organisatrice du Salon à l'envers, édition 2020, qui s'est déroulé le 15 octobre à Thionville.



« ISEETECH »

La CCPOM a renouvelé son adhésion à l'Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et des Techniques moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 3 000 €.



Adhésion à Moselle Attractivité

Le bureau communautaire a décidé de renouveler son adhésion à Moselle Attractivité à hauteur de 1,50 € par habitant.

L'agence « Moselle Attractivité » a pour principale mission :

- L'appui aux territoires et aux entreprises mosellanes en tant qu'agence de développement économique,
- Le déploiement d'une véritable stratégie touristique visant au développement et à la promotion de la destination Moselle,
- La conduite d'actions de promotion et de marketing territorial.



Compétence

« Logement et cadre de vie »

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le 2ème PLH arrivant à son terme, la Communauté de Communes a poursuivi en 2020 la procédure de révision en vue de l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat.

11 février 2020 : 2nd arrêt du PLH par le Conseil Communautaire

30 juin 2020 : passage devant le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

3 septembre 2020 : adoption du 3ème PLH.

Il permet à la CCPOM de se donner les moyens de poursuivre et d'adapter la politique de l'habitat communautaire existante, en répondant aux besoins en logements de sa population et aux spécificités de son territoire.

En 2020, la mise en œuvre du plan d'actions du 2ème et 3ème PLH s'est donc poursuivie en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La mise en œuvre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est menée conjointement par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'habitat (ANAH), pour une durée de 3 ans, renouvelable pour 2 ans, dans les conditions définies dans une convention. L'opération a démarré le 3 janvier 2018.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH qui concerne l'ensemble du territoire communautaire, le Bureau Communautaire a décidé d'abonder la subvention attribuée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) par :

- L'attribution d'une aide complémentaire de 500 € à la prime ASE (Aide de Solidarité Ecologique) pour tout propriétaire occupant éligible au programme « Habiter Mieux »,
- L'attribution d'une subvention à hauteur de 5 % des travaux subventionnables pour les propriétaires s'engageant dans un conventionnement avec l'ANAH,
- Un financement complémentaire égal à 5 % des travaux subventionnables pour les propriétaires occupants effectuant des travaux d'autonomie,
- Un financement complémentaire égal à 5 % des travaux subventionnables pour les propriétaires occupants qui améliorent leur habitation.

Il est, par ailleurs, rappelé que la Région Grand Est accompagne cette OPAH dans le cadre de l'aide aux travaux pour les particuliers (uniquement pour les 5 communes dites « rurales » : Bronvaux, Marange-Silvange, Montois-la-Montagne, Roncourt et Sainte-Marie-aux-Chênes), à hauteur d'un tiers du montant total de la subvention.

En 2020, les services communautaires ont accordé 49 subventions pour un montant de travaux de 741 245,00 €. La participation de la CCPOM est de 14 234,64 € et de 13 166,65 € au titre de la prime « Habiter Mieux ».

Année	Nb dossiers	Coût opération	Subvention ANAH	Habiter Mieux ANAH	Subvention CCPOM	Habiter Mieux CCPOM	Subvention Grand Est	Habiter Mieux Grand Est
2018	6	66 633,00 €	17 547,00 €	3 471,00 €	400,00 €	1 500,00 €	- €	- €
2019	64	789 418,00 €	290 355,65 €	50 072,60 €	10 951,09 €	18 666,64 €	676,11 €	1 833,36 €
2020	49	741 245,00 €	281 130,38 €	38 819,47 €	14 234,64 €	13 166,65 €	1 688,36 €	833,35 €
Total	119	1 597 296,00 €	589 033,03 €	92 363,07 €	25 585,73 €	33 333,29 €	2 364,47 €	2 666,71 €

La mission suivi-animation est assurée par le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle.

Opération Ravalement de façades

Le Bureau Communautaire de la CCPOM a décidé le 13 août 2012 d'engager une étude sur le bâti ancien en vue d'optimiser l'opération ravalement de façades. L'objectif a été d'actualiser la stratégie de l'opération en adéquation avec la nouvelle politique régionale. Cette étude a abouti à la définition d'un nouveau périmètre d'intervention avec l'apparition de nouveaux secteurs à enjeux.

A l'issue de la finalisation de cette étude, un nouveau règlement d'intervention a été adopté par le bureau communautaire lors de sa séance 12 janvier 2015.



La commission d'attribution des subventions pour les ravalements de façade se réunit une fois par mois pour étudier et statuer sur les demandes d'aides reçues à la CCPOM.

En 2020, les services communautaires ont accordé 12 subventions pour un montant de 10 645,00 €.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Dossiers accordés	23	13	38	28	14	10	10	9	12	157
Subventions versées	20 248,43 €	12 449,00 €	59 168,24 €	48 023,03 €	13 534,50 €	8 840,00 €	9 549,50 €	10 977,50 €	10 645,00 €	193 435,20 €

La mission suivi-animation est assurée par le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle.

Campagne d'isolation thermique

En 2012, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a mis en place une campagne d'isolation thermique visant à soutenir financièrement les propriétaires réalisant des travaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur et d'isolation des combles perdus.

En 2020, les services communautaires ont accordé 22 subventions pour un montant de 21 090 €

5 isolations des combles perdus
17 isolations des murs par l'extérieur



		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Isolation par l'extérieur	Nb de dossiers	3	5	12	19	22	23	18	15	17	134
	Subv. accordées	2833,00	5600,00	13347,70	20287,00	25676,00	26438,00	21200,00	17800,00	19621,00	152 802,70 €
Isolation des combles	Nb des dossiers	0	3	8	6	11	19	16	10	5	78
	Subv. accordées	0,00	1500,00	2771,65	2602,00	4936,00	7792,49	6138,04	4461,13	1469,00	31670,31
Total	Nb de dossiers	3	8	20	25	33	42	34	25	22	212
	Subv. accordées	2833,00	7100,00	16119,35	22889,00	30612,00	34230,49	27338,04	22261,13	21090,00	184 473,01 €

La mission suivi-animation est assurée par le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle.

Dispositif d'aide au surcoût foncier

La Communauté de Communes affiche sa volonté de maintenir, voire augmenter, la population du territoire communautaire, notamment en favorisant la construction de logements sociaux.

Le Bureau Communautaire a donc décidé en octobre 2007 de contribuer à l'effort de développement de son parc social en allouant une subvention aux bailleurs sous la forme d'une aide au surcoût foncier.

Souhaitant poursuivre la diversification de parc de logements pour répondre au mieux aux besoins des ménages, le bureau communautaire a recentré le dispositif d'aide au surcoût foncier sur la production de petits logements et la production de logements PLAI (logements réservés aux personnes en situation de grande précarité) et a modifié le règlement d'intervention au titre de l'aide au surcoût foncier le 11 février 2019.

Une aide est octroyée aux opérations de logements sociaux, pour ce qui relève des programmes neufs et en vente en état futur d'achèvement (VEFA). Sont éligibles les logements sociaux financés par un PLAI et les logements de petites tailles de type T1-T2.

La Communauté de Communes participe au financement du surcoût foncier à hauteur de 40 % du surcoût foncier constaté, dans la limite de l'estimation des domaines, de 4 000 € maximum par logement PLAI ou T1/T2 et de 5 000 € maximum par logement PLAI et T1/T2.

Une bonification supplémentaire est accordée à hauteur de 10 % aux bailleurs qui réalisent des opérations de construction de logements sociaux sur le territoire de communes qui sont en déficit au titre de la loi « SRU ».

En 2020, les services communautaires ont octroyé une subvention de 166 000 € pour une opération de construction neuve de 94 logements en VEFA (65 PLUS et 29 PLAI).



Attribution de la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes

A travers son 2^{ème} Programme Local de l'Habitat, la Communauté de Commune a fait le pari d'un retour de dynamiques positives d'accueil de familles, en augmentant l'offre de logements adaptés en termes de prix et de qualité (formes d'habitat, typologies...).

Pour y parvenir, le programme d'actions du P.L.H. prévoit de poursuivre le développement d'une offre de logements nouveaux et innovants répondant à l'évolution des ménages à faibles ressources et de permettre un parcours résidentiel plus adapté aux besoins des ménages au sein du parc locatif social..

La Communauté de Communes a souhaité mettre en place les outils qui permettront d'atteindre ces objectifs.

Le Bureau Communautaire a, lors de sa réunion du 12 mai 2014, pris la décision d'accorder la garantie de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle pour les emprunts contractés par les bailleurs sociaux dans le cadre de la réalisation d'opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux. Ce dispositif est cumulable avec les autres aides de la CCPOM (aide au surcoût foncier,...).

Afin de partager le risque lié à la garantie, la Communauté de Communes intervient à parité avec la commune sur le territoire de laquelle l'opération est réalisée, dans la limite de 25 % du montant de l'emprunt, en complément de l'intervention du département.

En 2020, la Communauté de Communes a accordé sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement de deux prêts :

- d'un montant total de 269 080,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations
- d'un montant total de 9 542 276,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

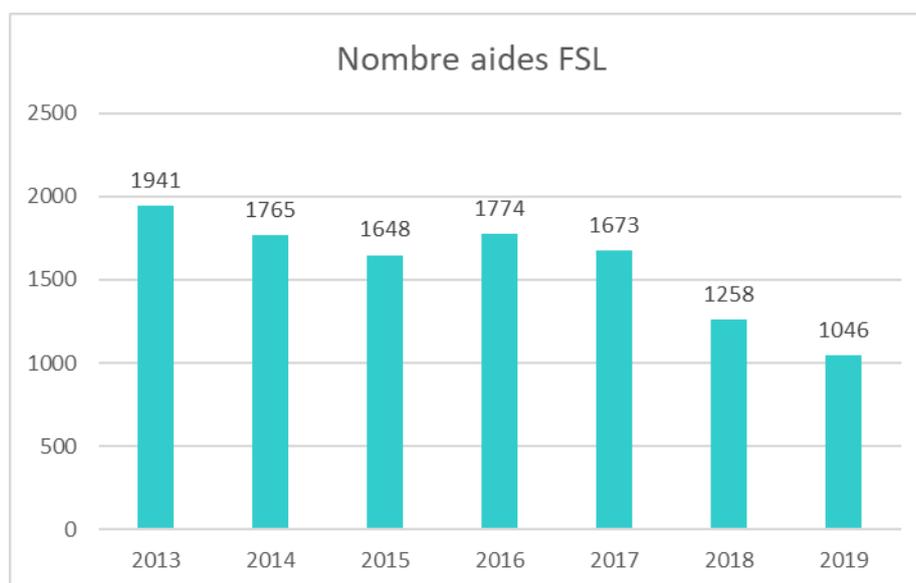


Adhésion au fonds de solidarité pour le logement

Lors de sa réunion du 12 octobre 2020, le Bureau Communautaire a décidé de son adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2020.

Ce fonds, administré en cogestion par le Conseil Départemental de Moselle et l'État, a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans leur logement. Les aides accordées sont de deux natures : les aides financières de droit commun (prise en charge du 1^{er} loyer, prise en charge de l'assurance locative, participation au dépôt de garantie) et les aides financières complémentaires réservées au public prioritaire (prise en charge des frais de déménagement, prise en charge des frais d'ouverture de compte, ...).

En 2019, le total des aides accordées par le FSL aux habitants des communes de la CCPOM représentait une somme de 197 440,15 € pour un total de 1 046 interventions au titre de ce dispositif.



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant aides FSL	428 630,72 €	344 705,22 €	317 384,49 €	322 312,69 €	305 117,14 €	228 765,39 €	197 440,15 €

La participation financière de la CCPOM à ce dispositif s'élève à hauteur de 0.30 € par habitant au titre de l'année 2020. Elle constitue un engagement fort auprès des populations précarisées.

Aide à la 1ère installation des jeunes dans un logement

Sur le territoire de la CCPOM, l'offre dédiée à l'hébergement des jeunes est plutôt satisfaisante, on observe cependant que les jeunes rencontrent de nombreuses difficultés d'accès au logement compte tenu des niveaux de loyers souvent trop élevés au regard des ressources dont ils disposent.

En 2016, la Communauté de Communes a décidé de mettre en place un dispositif d'aide pour les jeunes du territoire âgés de moins de 25 ans ayant pour objectif de leur apporter un soutien à la fois logistique et financier et de faciliter ainsi leur accès à un premier logement autonome en contribuant aux frais consécutifs à leur emménagement.

Un montant d'aide forfaitaire de 200 € est ainsi alloué par la CCPOM, majoré de 100 € par enfant à charge, au bénéfice du titulaire du bail du logement. Cette aide, non renouvelable, destinée aux frais consécutifs à leur emménagement, est attribuée sous réserve de la présentation des justificatifs d'achats basés sur une liste de meubles et électroménagers de première nécessité.

En 2020, 1 aide a été accordée
pour un montant de 200 €.



Aménagement, entretien et gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » a été transférée aux EPCI à fiscalité propre dans le cadre de l'application de la loi Notre. Cette compétence figure dans la liste des compétences d'éligibilité à la bonification de la dotation globale de fonctionnement.

Le Préfet de la Moselle a ainsi procédé à la transformation du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement d'une Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage en Syndicat Mixte à compter du 1^{er} janvier 2017. Les membres de ce Syndicat Mixte sont la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et la Communauté de Communes Rives de Moselle. Trois représentants de la Communauté de Communes ont été désignés par le Conseil Communautaire pour siéger au sein de ce syndicat.

Pour l'exercice de cette nouvelle compétence, le Conseil Communautaire a décidé de transférer au Syndicat Mixte la compétence pour la « création, l'entretien et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage » à compter du 1^{er} janvier 2018.

En 2020, la participation au SM3A est de 197 253,64 €.



Mise en place d'une stratégie foncière

La Communauté de Communes a décidé de définir une véritable stratégie foncière et immobilière, affirmant les sites stratégiques de développement et les capacités de densification dans certains cas pour les communes les plus contraintes. Cette stratégie devra surtout permettre aux communes de définir les gisements intéressants à maîtriser pour mettre en œuvre des opérations de qualité en neuf et dans l'ancien et ainsi assurer l'action dans la durée.

Le bureau communautaire a ainsi décidé lors du bureau du 11 février 2020 de passer une convention d'étude de stratégie foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.



PARTENARIATS

Agence départementale d'information de la Moselle

En janvier 2009, le Bureau Communautaire a autorisé le Président de la CCPOM à signer une convention avec l'ADIL57 pour la mise en place d'une mission d'information sur le logement. Un juriste accueille les particuliers tous les 2ème mercredis du mois au siège de la CCPOM, pour des conseils neutres, gratuits et personnalisés concernant les questions juridiques, fiscales et financières du logement.

Des permanences sont organisées au siège de la CCPOM tous les 2ème mercredis de chaque mois de 14h à 17h.



En 2020, 7 permanences ont été tenues par l'ADIL dans les locaux de la Communauté de Communes et au total c'est 117 ménages de la CCPOM qui ont bénéficié des services de l'ADIL (appels téléphoniques, permanences à la CCPOM, permanences à Metz, mails, courriers, ...).

Les thèmes les plus fréquemment rencontrés portent sur les rapports locatifs à 83 %, la gestion de la copropriété.

En 2020, la cotisation d'adhésion à l'ADIL s'est élevée à 5 598,69 €.



Comité Local pour le Logement

En 2008, la CCPOM s'est engagée dans un partenariat avec le CLLAJ afin de conforter l'accès au logement des jeunes. Ainsi, une conseillère en économie sociale et familiale accueille, lors de permanences, les jeunes de 18 à 30 ans en recherche de logement ou éprouvant des difficultés à se maintenir dans leur logement.



Deux permanences mensuelles ont lieu au siège de la CCPOM à ROMBAS et une supplémentaire tous les mois et demi environ dans un des trois territoires de la CCPOM :

- A/ à Sainte-Marie-aux-Chênes pour les communes du plateau
- B/ à Marange-Silvange pour les communes des coteaux
- C/ à Moyeuvre-Grande pour les communes de la Vallée de l'Orne

En 2020, la Communauté de Communes a alloué au CLLAJ la somme de 5 600 €.

Compétence

« Développement durable »

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), promulguée le 17 août 2015, rend obligatoire l'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour les établissements publics de coopération intercommunale, existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants.

Ils sont désignés comme coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire et doivent ainsi animer et coordonner les actions du PCAET sur leur territoire.

La Communauté de Communes Pays Orne Moselle a passé un marché avec le bureau d'étude Climat Mundi pour l'élaboration du PCAET. Depuis fin 2018, plusieurs phases de l'élaboration du PCAET ont été réalisées.

Phase 1 : Réalisation d'un diagnostic territorial

Les principaux éléments qui ressortent du diagnostic sont :

- La consommation d'énergie annuelle est de 1 080 GWh, soit 20 MWh/habitant par an, principalement des produits pétroliers et gaz d'origine fossile.
- Les émissions de gaz à effet de serre annuelles sont de 221 000 tCO₂e, soit 4,1 tCO₂e/hab par an, principalement émis par le secteur résidentiel et les transports.

En parallèle, une évaluation environnementale stratégique (EES) a été réalisée avec pour objectif principal de contribuer à une meilleure prise en compte de l'environnement dans le projet et d'inscrire le territoire dans un développement durable.

Phase 2 : détermination d'une stratégie air-énergie-climat

A l'issue réflexion participative avec les acteurs du territoire, les axes stratégiques identifiés et présentés au comité de pilotage sont :

- Animer la mise en œuvre du PCAET et mobiliser les acteurs du territoire
- Se loger sans énergie fossile et aménager en prenant en compte les enjeux climat-air-énergie
- Se déplacer en polluant moins sur un territoire périurbain
- Travailler et produire en préservant l'environnement
- Se doter de moyens et d'une organisation à la hauteur des enjeux climat -air -énergie
- Exercer la compétence déchets en y intégrant les enjeux climat-air-énergie

Phase 3 : Elaboration du programme d'actions et définition d'indicateurs de suivi

Une trame de programme d'actions a été élaborée sur la base des axes identifiés et présentée en commission Transition Energétique et Ecologique.

Fin 2020, les fiches actions portées par les acteurs du territoire pilote de ces actions ont été rédigées.

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS MESSIN

En 2011, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin (ALEC) a été créée pour soutenir techniquement les particuliers dans leurs démarches de rénovation thermique. L'association à but non lucratif a pour objectif de développer la prise de conscience du grand public et de l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités et acteurs privés, sur les préoccupations liées aux changements climatiques.

La CCPOM en est membre fondateur depuis sa création.

En 2020, la participation de la CCPOM s'est élevée à 8 615 € pour la cotisation de base.



L'ESPACE INFO-ÉNERGIE

INFO → ÉNERGIE

Animations en 2020 sur le territoire de la CCPOM :



Actions CCPOM	Permanences	7 permanences à la CCPOM
	Permanences	Des permanences téléphoniques
	Accompagnement de projets locaux	Opérateur technique pour l'accompagnement à l'isolation thermique (35 personnes accompagnées)
	Stand	Stand écogestes lors des Journées du patrimoine sur les Portes de l'Orne
Actions collectives	Action	Tenues d'un stand dans les foires, salons : salon de l'habitat, Foire Internationale de Metz, conférence, atelier, formation
	Communication	Campagne de communication pour les actions menées, passages en radio/TV, articles dans la presse locale, édition d'un magazine « Rénovation & Énergie » - 2000 exemplaires



DISPOSITIF D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2012, la CCPOM octroie une subvention aux particuliers pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie aérien ou enterré. En 2019, le règlement s'est élargi pour soutenir également l'achat de citerne souple.

En 2020, 13 subventions ont été versées, pour un montant total de 2 565,84 € (11 récupérateurs d'eau de pluie aérien et 2 enterrés).

Compétence « Action sociale »

Petite enfance



La CCPOM dispose de cinq multi accueils qui permettent un maillage cohérent du territoire.

LES STRUCTURES

« La Forêt Enchantée » à Amnéville

Date d'ouverture : 6 février 2012

Localisation : à l'arrière de la médiathèque

Capacité d'accueil : 60 places - 3 sections : 22 à 24 petits, 28 moyens et 16 grands

Nombre d'emplois : 17,05 équivalent Temps Plein dont 12,5 ETP en encadrement -
4 stagiaires accueillis

161 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2020

194 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30

Taux d'occupation facturé : 59,4 % (69,4 % en 2019)



« La Tanière des loupiots » à Marange-Silvange

Date d'ouverture : 16 septembre 2013

Localisation : à côté du groupe scolaire Félix Midy

Capacité d'accueil : 30 places - 2 sections : 10 petits et 20 moyens/grands

Nombre d'emplois : 11,59 Equivalent Temps Plein dont 9,10 ETP en encadrement

4 stagiaires accueillis

98 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2020

186 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 82,3 % (82,4 % en 2019)



« Les Petits amis » à Rombas

Multi accueil : La Halte-Garderie « Les petits amis » de Rombas a fait l'objet de travaux de rénovation et de remise aux normes. Cela a permis de passer en fonctionnement multi accueil en septembre 2012.

Localisation : à côté de la maison de l'enfance

Capacité d'accueil : 25 places - 2 sections : 10 petits et 15 grands

Nombre d'emplois : 8,63 Equivalent Temps Plein dont 7,71 ETP en encadrement - 6 stagiaires accueillis

95 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2020

189 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 72,7 % (76,8 % en 2019)



« Les Écureuils » à Ste-Marie-aux-Chênes



Date d'ouverture : 1er septembre 2014

Localisation : Lotissement Le Breuil

Capacité d'accueil : 30 places - 3 sections :
10 petits, 10 moyens et 10 grands

Nombre d'emplois : 11,3 Equivalent Temps Plein
dont 8,6 ETP en encadrement - 6 stagiaires accueillis
95 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2020
189 jours d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 72,7 % (76,8 % en 2019)

« Les Moussaillons » dans la Vallée de l'Orne

Date d'ouverture : 13 mai 2013

Localisation : Parc d'Activités Communautaire Belle-Fontaine.

Capacité d'accueil : 30 places - 2 sections : 10 petits et 20 grands

Nombre d'emplois : 12,4 Equivalent Temps Plein - dont 9,5 ETP en
encadrement - 11 stagiaires accueillis

110 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2020

218 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 67,6 % (84,4 % en 2019)



Période de fermeture : 3 semaines en période estivale et 1 semaine en hiver.

Les structures ferment en alternance.

Au total, en 2020, 563 enfants âgés de 2 mois 1/2 à 6 ans ont pu bénéficier de ces services.

Pendant le 1er confinement des mois de mars et avril lié à la crise sanitaire, le multiaccueil de la Vallée de l'Orne a été réquisitionné dès le lundi 27 mars afin d'accueillir les enfants de personnel prioritaire. Il a ainsi pu accueillir 5 enfants différents de personnel prioritaire sur le mois d'avril. Cela représente environ 337 heures réalisées.

4 professionnelles ont accueilli ces enfants à tour de rôle. Elles n'ont pas forcément travaillé sur la même période mais les 4 étaient présentes sur le mois.

Le multiaccueil de Rombas a également été un relais parental durant le confinement. Cela a permis un soutien à la parentalité pour les parents ou les enfants ayant besoin de sortir quelques heures dans la journée. Ce partenariat CAF / PMI est une action que ces partenaires souhaitent développer dans le prochain schéma départemental. Des accueils ont donc également continué.

De manière générale, sur cette période les multiaccueils ont gardé à minima un lien mail avec les familles notamment en leur proposant des supports d'activités, mais aussi des communications pour aider les tout petits à traverser cette période.

La réouverture a eu lieu le 11 mai 2020.

Nouveau Multi-accueil à Rombas



Le schéma de développement de la Petite Enfance (actualisé en 2017) précisait que le multi accueil de Rombas ne répondait plus totalement aux besoins actuels. Il préconisait alors la réalisation d'un nouveau multi accueil en remplacement de l'équipement existant. En effet, cette structure est située dans les locaux de la maison de l'enfance de Rombas. Ces locaux sont anciens, relativement exigus et ne sont plus adaptés à l'accueil des enfants.

Ainsi, le programme d'investissement 2019 a prévu la réalisation d'une nouvelle structure multi accueil sur le territoire de la commune de Rombas afin de répondre aux missions de la CCPOM dans le cadre de la compétence « Petite Enfance ».

Cette nouvelle structure, d'une capacité de 30 places est extensible à 40.

Dans ce cadre les services de la Communauté ont lancé une consultation en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de ces travaux. Le cabinet d'architecture A CONCEPT de Metz a été retenu pour un montant de 174 150 € TTC.

La remise de l'esquisse a eu lieu en décembre 2019, avec le calendrier ci-dessous :

- ⇒ Mars 2020 : remise de l'Avant-Projet Sommaire
- ⇒ Mai 2020 : remise de l'Avant-Projet Définitif

Le démarrage des travaux est prévu pour le 2ème semestre 2021.

FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

Ces équipements communautaires, hormis le RPAM (Relais Parents Assistants Maternels) fonctionnent dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

People and Baby exploite et gère les établissements depuis le 1er avril 2016 jusqu'au 31 décembre 2021.

**Participation de la CCPOM sur la durée du contrat :
5 787 052,11 € dont 1 017 266,76 € pour l'année 2020.**

LES SERVICES PROPOSÉS

Les 5 multi accueils sont dédiés prioritairement aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle. Il peut être envisagé d'accepter des familles extérieures. Une grille de pondération, validée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle, permet de comptabiliser le nombre de points par famille en fonction de plusieurs critères tenant compte de la situation professionnelle, du lieu de domiciliation, de l'antériorité de la demande, etc.

Trois types d'accueil sont possibles :

- L'accueil régulier : l'enfant est accueilli sur la base de jours et heures fixes et un contrat est établi entre la structure et la famille, généralement pour une durée de 6 à 12 mois.
- L'accueil occasionnel : l'enfant est accueilli ponctuellement en fonction des besoins des parents et des disponibilités de la structure.
- L'accueil d'urgence



Les préinscriptions s'effectuent sur le site sécurisé dédié People & Baby.



LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS - RPAM



Le Relais Parents Assistants Maternels est un lieu d'écoute, d'informations, de rencontres et d'échanges pour les assistants maternels, les parents et futurs parents. Espace neutre et entièrement gratuit, il a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels.

Il est situé dans les locaux du multi accueil d'Amnéville et une antenne fonctionne depuis juin 2016 dans les locaux du Muli accueil de Sainte-Marie-aux-Chênes.

Deux agents communautaires sont chargés de l'animation et de la gestion du RPAM.

Nombre d'assistants maternels agréés en 2020 : 456 dont 23 nouveaux agréments

Année	Nombre
2020	456
2019	506
2018	539
2017	543
2016	538
2015	556

Nombre d'assistants maternels en activité : 437 soit un taux d'activité des assistants maternels de 95, 83 % (données du RPAM : sont considérées comme n'étant pas en activité, les AM ayant suspendu leur agrément auprès des services de PMI).

La baisse importante du nombre d'assistants maternels entre 2019 et 2020 s'explique par des départs en retraite d'assistants maternels, non remplacés par de nouveaux agréments mais aussi par le départ d'assistants maternels vers d'autres horizons professionnels mieux reconnus et mieux rémunérés. Nous pouvons aussi supposer que la crise sanitaire liée au COVID 19 a joué un rôle dans la diminution du nombre d'assistants maternels, beaucoup d'entre eux ont renoncé à leur activité lors du confinement

Nombre de jours d'ouverture : 251

A noter

En 2020 :

- ⇒ Durant le premier confinement, le RPAM devant le nombre de demande croissant liés à la crise sanitaire a proposé des permanences 5 jours par semaines
- ⇒ 48 assistants maternels différents ont participé à des formations, animations ou autres organisées par le RPAM soit un taux de fréquentation de 11% (au regard du nombre d'assistants maternels en activité), contre 16 % en 2019. Cette diminution s'explique par le confinement.
- ⇒ En 2020, il y a eu un total de 3154 contacts au total, appels, visites, mails...
- ⇒ 2 sessions de formations ont pu être organisées : L'accompagnement à la séparation (6 mars et 18 septembre 2020) et l'accompagnement de l'enfant dans les actes de la vie essentiels (28 septembre 2020 et 5 octobre 2020), 16 assistants maternels ont pu profiter de ces temps de formation.



Les temps collectifs :

Nous pouvons noter qu'en début d'année 2020, la fréquentation des temps collectifs étaient en augmentation.

En 2020, 73 temps collectifs étaient prévus, 27 ont eu lieu, 46 ont été annulés

- ⇒ 36 assistants maternels différents ont participé aux animations
- ⇒ 8 parents différents ont participé aux animations
- ⇒ 106 enfants différents ont participé aux animations
- ⇒ Les temps collectifs ont eu lieu de janvier 2020 à début mars 2020 puis interruption de mars à aout 2020 inclus (1er confinement) puis reprise de septembre à octobre 2020 inclus puis nouvelle interruption en novembre et décembre 2020

Certains intervenants ont émis des réserves concernant la poursuite des activités par rapport la crise sanitaire, et certains lieux ne pouvaient pas accueillir de groupe pour le moment (médiathèque, salles communales, multi accueil).

A compter du mois de septembre 2020, une diminution du nombre de participants a pu être observé pour différentes raisons :

- ⇒ La peur des assistants maternels et des parents employeurs de participer à des animations collectives lié au virus du COVID
- ⇒ Les normes de distanciation sociales imposées limitant le nombre de participants

Emploi, insertion professionnelle et formation

L'exercice de la compétence est devenue effectif au 1er septembre 2018.

RAPPEL !

Les antennes emploi accueillent les demandeurs d'emploi du territoire de plus de 25 ans révolus.

La Mission Locale du Pays Messin accueille les jeunes de 16 à 25 ans
à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTES ANTENNES

- ◆ L'antenne emploi d'Amnéville est ouverte tous les jours, sauf le mercredi matin.
- ◆ Les antennes emploi de Rombas et de Moyeuve-Grande sont ouvertes tous les jours.
- ◆ L'antenne de Sainte-Marie-aux-Chênes est ouverte à mi-temps, en alternance avec celle de Marange-Silvange.

7 conseillères emploi sont en charge :

- ⇒ d'accueillir et d'orienter les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi
- ⇒ d'organiser des animations (forums, informations collectives)
- ⇒ de maintenir et développer des partenariats.

S'agissant de l'antenne emploi de Moyeuve-Grande, des besoins spécifiques concernant les locaux avaient émergés au regard de sa localisation sur la commune. Ainsi, la Communauté de Communes et la Ville de Moyeuve-Grande avaient souhaité délocaliser l'antenne existante dans un local annexe de la mairie. Des travaux avaient été réalisés en 2019 dans ce local mis à disposition par la commune.

Les usagers y sont accueillis depuis janvier 2020.

Pendant la période de crise sanitaire, les antennes ont toutes réouvert le 11 mai 2020 lors du déconfinement. Compte-tenu du public des maisons de l'emploi, il était préférable de maintenir le contact et l'assistance aux demandeurs d'emploi.

Dans un premier temps, les entretiens individuels ne se sont effectués que sur rendez-vous afin de limiter le nombre de personnes présentes au même moment.

PARTENARIATS ET ACTIONS EN 2020

Deux partenariats ont été plus spécifiquement formalisés et conventionnés avec Pôle Emploi et la Mission Locale du Pays Messin.

Convention Pôle Emploi :



Dans le cadre de la mise en place de cette compétence il convenait d'assurer la coordination entre les services de « Pôle Emploi » et ceux de la CCPOM afin de permettre aux demandeurs d'emploi de tout le territoire d'accéder à l'emploi et à la formation et de bénéficier des services de « Pôle Emploi ». De plus, il s'agit également de mutualiser des actions pour aider les entreprises locales à satisfaire leurs besoins en recrutement et pour favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles.

C'est pourquoi l'antenne « Pôle Emploi » située à Hagondange et la CCPOM s'engagent à collaborer en mettant en place des actions et des procédures adaptées afin d'améliorer les services de proximité au bénéfice des personnes en recherche d'emploi et des entreprises locales.

Ainsi, une convention de coopération entre la CCPOM et Pôle Emploi a été signée le 7 février 2019. Elle est signée pour une durée de 2 ans maximum, et se terminera le 31 décembre 2020.

OBJECTIFS

La convention, dite de coopération simple, détermine les modalités de collaboration entre Pôle Emploi et la CCPOM, pour le fonctionnement du service emploi communautaire.

Cette collaboration vise à :

- Favoriser un meilleur accès à l'emploi des demandeurs d'emploi résidant sur le territoire communautaire
- Accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi en utilisant :
 - * Les services spécifiques et les différentes antennes du service emploi de la CCPOM
 - * et par le biais des prestations Pôle emploi et les mesures d'aide à l'accès à l'emploi et aux formations.
- Faciliter l'aide au recrutement des entreprises locales et accompagner les implantations d'entreprises sur le territoire.

Cette coopération permet au partenaire de contribuer aux actions du Service public de l'emploi en complémentarité des services déclinés par Pôle emploi sur le bassin d'emploi.

Mission Locale du Pays Messin :

La Mission Locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'un emploi ou d'une formation. Elle les aide à définir une orientation et à construire un parcours personnalisé d'insertion sociale et professionnelle.



MISSION LOCALE **DU PAYS MESSIN**

La participation financière de la CCPOM à ce dispositif constitue un engagement fort auprès des jeunes de notre territoire. La cotisation 2020 s'est élevée à 79 195,60 €.

Elle a été calculée sur la base de la population légale (INSEE 2016) avec un forfait :

- de 1,20 €/habitant pour les communes de moins de 5 000 habitants
- de 1,60 €/habitant pour les communes de plus de 5 000 habitants

Elle a effectué des permanences sur chaque antenne existante.

Du 1er janvier au 31 décembre 2020, 1 265 jeunes ont été en contact (1 303 en 2019) et 656 accueillis en rendez-vous (538 en 2019).

Autres actions :

Des contacts et des partenariats sont réalisés tout au long de l'année de manière plus ponctuelle : avec Cap Emploi, des informations collectives entre des entreprises ayant des besoins en recrutement et des demandeurs d'emploi, venue d'organismes pouvant être en lien avec le public ciblé lors des réunions de coordination, etc.

BILANS ACTIONS ET FORUMS 2020

L'année 2020 a tout de même permis la réalisation d'un forum de l'emploi.

AMNÉVILLE :

Le forum emploi d'Amnéville a la caractéristique de concerner plutôt l'emploi saisonnier, notamment les acteurs du site thermal.

Il a eu lieu le 03 mars 2020 à l'espace Jean Kiffer :

- 15 entreprises ont proposé plus d'une centaine d'emplois
- Environ 600 participants.



PERSONNES SUIVIES

En 2020, 356 nouvelles personnes ont été suivies par les différentes antennes.

Amneville	Marange-Silvange	Moyeuvre-Grande	Rombas	Sainte-Marie-aux-Chênes
84	85	81	95	11

Pour rappel, en 2019, 1 194 personnes ont été suivies par les différentes antennes.

Compétence

« Maisons de Services au Public »

La Communauté de Communes s'est engagée dans la création d'une Maison des Services au Public sur le territoire communautaire.

Cette création s'inscrit dans la volonté de la Communauté de Communes, affirmée lors de la prise de compétence « gestion et création de Maison des Services au Public » d'accompagner au quotidien les habitants du territoire éloignés de certains opérateurs publics.

Cette Maison de Services au Public a son siège à ROMBAS et disposera, à terme, de plusieurs antennes :

- ⇒ L'une à Moyeuve-Grande qui accueille déjà la Maison de l'Emploi ainsi que les permanences de divers organismes,
- ⇒ L'autre à Sainte-Marie aux Chênes pour laquelle la Communauté de Communes a entrepris la construction de nouveaux locaux,





L'Etat a, par ailleurs, décidé la mise en place d'un réseau « France Services » qui doit permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain.

Ce réseau poursuit trois objectifs :

- ⇒ Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents,
- ⇒ Une plus grande simplicité des démarches en regroupant en un même lieu divers opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet,
- ⇒ Une qualité de service renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents.

« France Services » est donc un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

Il serait souhaitable que la CCPOM obtienne le label « France Services » pour sa Maison de Services au Public ainsi que ses annexes.

Ainsi, en 2020 la CCPOM a commencé les démarches afin de formaliser une procédure de labellisation « France Services », notamment par la délibération du Bureau Communautaire du 14 décembre 2020.

Communication

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

De nombreuses manifestations ont du être annulées en raison de la crise sanitaire.

Une seule a pu se dérouler au mois de mars 2020 et a fait l'objet d'une convention de partenariat entre la CCPOM et les organisateurs dans la cadre de la promotion de l'identité communautaire :

- **Semi-Marathon** / Association « Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne »



ACQUISITION D'UNE APPLICATION MOBILE

La crise sanitaire démarrée en mars 2020 a brusquement modifié l'organisation de la Communauté de Communes. Afin d'informer les habitants de manière efficace et dans les délais les plus courts possibles, la CCPOM a adhéré à l'application « PanneauPocket » qui permet de diffuser des informations et des alertes en temps réels aux habitants. Cette application, très utile en période de confinement, a recueilli plus de 250 abonnements.



PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants

LES FILIERES ÉCONOMIQUES

En 2012, une étude de filières et de projets a été réalisée afin de définir les fonctions urbaines et économiques susceptibles d'être accueillies sur le site.

Quatre filières économiques reposant sur des atouts locaux forts et reconnus ont été identifiées :

- La filière « matériaux »,
- la filière « énergie»,
- la filière « génie écologique»,
- la filière « logistique ».

Une étude complémentaire conduite en 2014 avait, par ailleurs, identifiée l'agriculture urbaine comme un nouvel axe possible de développement du site des Portes de l'Orne.

En 2017, une étude économique et de faisabilité sur le développement des circuits courts alimentaires a été réalisée par un Bureau d'Etudes spécialisé dans le montage et développement de projet d'agriculture urbaine. Cette étude a mis en avant l'opportunité sociale et économique de développer cette filière sur le site et les alentours.

Les résultats de cette étude ont été validés par le Comité Syndical lors de sa séance du 20 décembre 2017, qui a décidé de poursuivre la démarche. En 2018 et 2019, la phase 1 d'une étude portant sur la mise en œuvre opérationnelle de la démarche circuits courts alimentaires est réalisée.

STRATÉGIE ET LOGIQUE D'AMÉNAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE

Deux études d'aménagement ont été menées, de 2012 à 2014, par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, en partenariat avec les Communautés de Communes d'une part, sur la partie Amont du site « Moulin Neuf » et, d'autre part, sur la partie « Aval » (Usine de Gandrange). A l'issue de ces études, les schémas directeurs d'aménagement de ces zones ont été validés par les organes délibérants.

En 2016, une procédure ZAC, portant sur la partie amont du site a été engagée. Un Bureau d'études a été désigné en vue de réaliser les dossiers de création et de réalisation de la ZAC.

En 2017, 2018 et 2019, la procédure ZAC (dossier de création dont étude d'impact) s'est poursuivie.

En 2019, une équipe d'AMO généraliste « Management de projet » est recrutée (sous forme d'accord cadre) et trois études sont engagées.

1. Mission Pilote — Accompagnement dans le management du projet des Portes de l'Orne

Objectif : permettre au SMEAPO de disposer d'une stratégie opérationnelle et d'une feuille de route pour lui permettre de piloter avec efficacité la mise en œuvre du projet (notamment analyse du dossier de création de ZAC et du bilan d'aménagement, proposition de montages opérationnels et financiers,..)

La feuille de route a été présentée au Comité Syndical lors de la réunion du 9 décembre 2019.

2. Elaboration et mise en œuvre de la stratégie et programmation touristique, culturelle et de loisirs des Portes de l'Orne (2020-2023)

Objectifs :

- affirmer l'identité du site (« l'Usine »), être en adéquation avec la philosophie du projet des Portes de l'Orne d'une part (« un site d'expérimentation pour inventer la ville de demain, une ville plus humaine et plus écologique au service du vivre ensemble ») et le tissu, animations et talents locaux qu'il conviendra d'intégrer à la réflexion d'autres part,
- définir une stratégie en adéquation avec les ambitions des Portes de l'Orne : principes de développement durable, intergénérationnel, économie sociale et solidaire, hospitalité, bien vivre ensemble, multiculturel, écologie, recyclage réemploi, ..., compatibles notamment avec un contexte de travaux,
- appropriation du site des Portes de l'Orne par les futurs usagers.

La stratégie a été présentée au Comité Syndical lors de la réunion du 9 décembre 2019.

3. Approfondissement du volet économique des Portes de l'Orne — Mission de cadrage et repositionnement

Objectifs : en s'appuyant notamment sur les précédentes études réalisées, l'objectif était d'identifier les conditions nécessaires à l'émergence du projet par une approche économique par :

- le repositionnement du site dans son environnement territorial en matière d'offre économique ;
- l'exploration des éléments socles du projet et des facteurs de souplesse,
- l'identification des points à débattre.

L'objectif était donc d'élaborer une stratégie par une approche croisée et cohérente avec celles d'aménagement (ZAC,...) et culturels/touristiques/loisirs mises en œuvre sur les Portes de l'Orne.

La stratégie a été présentée au Comité Syndical lors de la réunion du 9 décembre 2019.

Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) / Grande Opération d'Urbanisme (GOU)/ Démarche Ecocité : lors de sa réunion du 9 décembre 2019, le Comité Syndical a donné son accord pour engager ces procédures.

LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

En 2015 et 2016, l'Établissement Public Foncier de Lorraine a, en sa qualité d'opérateur des politiques de reconversion des friches industrielles et des sites pollués, entrepris la démolition d'un certain nombre de bâtiments qui avaient été maintenus (sur la partie Amont du site) par l'ancien exploitant sidérurgique.

En parallèle, des travaux de confortement des bâtiments qui seront conservés. Dans le cadre de ces travaux, des mesures conservatoires des toitures et de certaines façades, et des mesures de sécurisation en façades ont été, notamment, mises en œuvre par EPF Lorraine sur ces bâtiments.

Depuis 2016, le Syndicat Mixte et l'EPF Lorraine ont engagé les procédures préalables :

- A la réalisation d'une agrafe verte fédératrice, support d'équipements et de loisirs au cœur du site,
- A la requalification des anciens bâtiments des Syndicats et Energie, Atelier locotracteur, Magasin général.

Ces bâtiments seront destinés à l'aménagement, notamment :

D'une Maison du Projet (Bâtiment des Syndicats),

qui sera à la fois la vitrine du projet et un espace d'information et de dialogue avec la population et tous les partenaires du projet.

Elle devra ainsi contribuer à une meilleure conception du projet urbain, son appropriation par les habitants et une prise en compte des changements, notamment dans les domaines environnementaux et de développement durable.



Cet espace aura donc de multiples vocations et objectifs : lieu de travail, d'échange et de concertation, d'information, de convivialité, d'animation un espace pédagogique.

Travaux de réalisation de la Maison du Projet, pour lesquels des financements ont été accordés par l'Etat et la Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région :

- Un premier appel d'offres a été lancé en septembre 2018, mais a dû être déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été déposée pour de nombreux lots.
- Un nouvel appel d'offres a été lancé courant février 2019. Les marchés ont été attribués les 11 juin 2019 et 9 septembre 2019.
- Les travaux ont démarré en septembre 2019

D'un tiers-lieu en faveur de l'entrepreneuriat (bâtiment énergie) qui aura pour vocation de soutenir l'entrepreneuriat et l'emploi dans le cadre de l'aménagement du site des « Portes de l'Orne », et plus particulièrement dans le cadre de notre volonté du Syndicat Mixte de développer les circuits courts, l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire, la culture.

Ce tiers-lieu est également identifié « Espace LORnTECH » (Sillon Lorrain)



Travaux de réalisation d'un tiers-lieu emblématique en faveur de l'innovation et de l'entrepreneuriat au cœur des Portes de l'Orne, pour lesquels des financements ont également été accordés par l'Etat et la Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région:

- L'équipe de Maîtrise d'œuvre chargée de la conception de ce projet a été désignée en juillet 2018, à la suite d'un concours lancé en 2017.
- L'avant-projet sommaire a été validé en décembre 2018 et l'avant-projet détaillé le 11 juin 2019.



Atelier locotracteur et Magasin général :

Une étude de vocation a été menée en 2017 et 2018, en partenariat avec l'EPFL, en vue de définir les usages des bâtiments :

⇒ Halle multifonction, supermarché coopératif, cantine, laboratoire/cuisine, centre de formation, pôle de loisirs et de culture,...

La réalisation d'une agrafe verte fédératrice, support d'équipements et de loisirs au cœur du site cette agrafe paysagère a été imaginée comme un véritable espace public (parc urbain paysager) en cœur de site dont les fonctions seront :

- ⇒ De permettre le maillage de l'axe Est-Ouest en favorisant des perméabilités transversales,
- ⇒ De créer un espace public singulier et identifiable à travers des équipements spécifiques et diversifiés,
- ⇒ D'unifier les programmations adjacentes par la création de réseaux viaires et piétons,
- ⇒ De mettre en valeur l'histoire et la mémoire du site en révélant les traces des activités antérieures.

Travaux de réalisation de l'agrafe paysagère pour lesquels des financements ont été accordés par le Département de la Moselle et la Région Grand Est :

- A la suite de l'appel d'offres lancé en août 2018, les marchés de travaux ont été attribués en décembre 2018,
- Le démarrage des travaux a dû être différé jusqu'à l'obtention des autorisations réglementaires (Loi sur l'Eau, accord de l'autorité environnementale) et n'a pas pu débuter en 2019.



**La Maison du Projet constituera,
avec le Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets (tiers-lieu),
l'Agrafe paysagère et, plus tard, les autres bâtiments à réhabiliter
(bâtiment « locotracteurs », Magasin général, bâtiments « Asserpro » et « Grands bureaux »)
un vaste espace qui permettra d'accueillir et d'expérimenter de nouvelles formes de travail,
d'activités culturelles et de loisirs, le cœur des « Portes de l'Orne ».**



Siège social : 1 rue Alexandrine — 57120 ROMBAS

Tél. 03 87 58 32 32

Email : ccpom@ccpom.fr